# RAPPORT D'ACTIVITÉS

2025




*www.mrax.be*

© *Mrax Asbl*

# Pouvoirs subsidients

*Réalisation*
Esther Kouablan, Nicha Mbuli, Cathérine Harris, Jd Wakam, Mohammed Magassouba

# Objet Social

*‘’ Le Mrax  est une association qui lutte contre l’antisémitisme, née il y a plus de 60 ans sur les cendres du génocide nazi à l’initiative d’une poignée de résistants juifs.*

*L’association a pour but la lutte contre le racisme, l’antisémitisme et la xénophobie. Elle appelle à l’union et à l’action l’ensemble de celles et ceux qui entendent s’opposer aux discriminations, aux haines, aux préjugés fondés sur la prétendue race, la nationalité, la langue, la culture, l’origine nationale ou ethnique, la couleur de peau, la confession ou les convictions philosophiques. Elle veut faire triompher l’amitié et la paix entre les peuples et promouvoir l’égalité et la fraternité entre les humains. Elle contribue à la défense de la mémoire des victimes et persécutions racistes, commises notamment lors d’un génocide.*

*Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle met en place toute action et tout service lui permettant de réaliser ses objectifs et atteindre ses buts. ‘’*

# Conseil d'Administration

**Président**
*Ali Guissé*

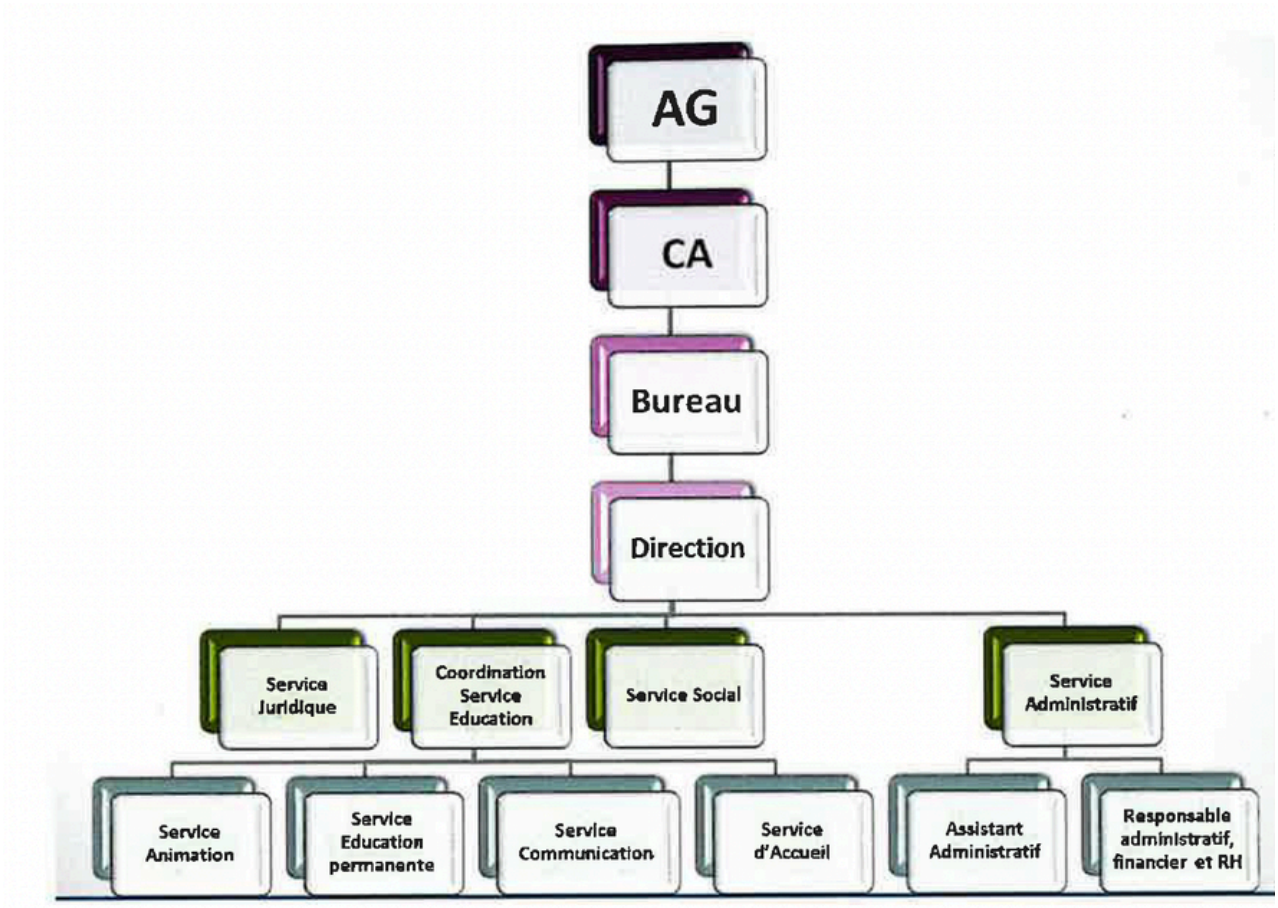
**Vice-Présidence**
1ère Vice-Présidente : *Amira Chami*
2ème Vice-Président : *Jean-Marie Markowski*
3ème Vice-Président : *Dido Lakama*

Trésorier : *Pierre Hennico*
Secrétaire : *Bernadette Lusakalalu Miezi*

**Administrateur-trice-s :**

*Marie Gotalle*
*Martial Doua*
*Jean-Louis Iganda*
*Anicette N'guessan*

# Organigramme



# Équipe

Directrice : *Esther Kouablan*

Comptabilité - GRH : *Ceren Bas*

Juristes : *Nicha Mbuli, Mohamed Magassouba*

Assistante sociale : *Nurten Kosova*

Chargée de projets : *Hélène Kouamé*

Collaboratrice administration : *Asiye Zorsu*

Coordinateur EP/Formateur : *Malamine Fadiaba*

Animateurs : *Serdar Topalka*

Documentalistes : *Catherine Harris, Riduan El Afaki*

Chargé de Communication : *Jean Depeskidou Wakam*

# Sommaire

Service Sociojuridique ..... 1

Centre Documentation ..... 31

Service Communication ..... 35

Service Animation-Formation ..... 61

# SERVICE SOCIOJURIDIQUE
# ACCES AUX DROITS, DISCRIMINATIONS ET RACISME
# COMPRENDRE LES INEGALITES POUR MIEUX LES COMBATTRE

## DEFENDRE LES DROITS, DOCUMENTER LES INEGALITES, TRANSFORMER LA SOCIETE

L'année a confirmé une réalité que le MRAX observe depuis de nombreuses années : les discriminations, le racisme et les obstacles à l'accès aux droits continuent d'affecter profondément la vie de milliers de personnes en Belgique.

A travers leurs missions respectives, le service social et le service juridique du MRAX constituent des observatoires privilégiés des inégalités qui traversent notre société. Le service social accompagne les personnes confrontées à des difficultés administratives, sociales ou liées au séjour.

Le service juridique accompagne quant à lui les personnes cibles de discriminations, de discours de haine et d'actes racistes.
Bien que leurs missions soient distinctes, les constats réalisés convergent.

Les difficultés rencontrées par les personnes accompagnées trouvent souvent leur origine dans des mécanismes communs :

- discriminations ;
- précarité ;
- inégalités institutionnelles ;
- obstacles administratifs ;
- stigmatisation de certaines populations.

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte particulièrement préoccupant.

Partout en Europe, les discours de rejet visant les personnes migrantes, les minorités religieuses et les personnes racisées se sont renforcés.
La progression de mouvements nationalistes et d'extrême droite, la polarisation du débat public ainsi que la diffusion massive de contenus haineux sur les réseaux sociaux contribuent à fragiliser davantage les personnes déjà exposées aux discriminations.

Dans ce contexte, le travail du MRAX dépasse largement le cadre de l'accompagnement individuel. Il s'agit également de rendre visibles les mécanismes qui produisent les inégalités et de contribuer à la construction d'une société fondée sur l'égalité réelle des droits.

Le présent rapport rassemble les analyses du service juridique et du service social. En croisant leurs observations, il propose une lecture globale des réalités vécues par les personnes accompagnées par le MRAX en 2025.

## LE SERVICE SOCIOJURIDIQUE EN CHIFFRES

### SERVICE JURIDIQUE

**586**
**Signalements**

**386**
**Dossiers**

**285**
**Dossiers liés aux critères raciaux**

**165**
**Dossiers relatifs à l'emploi**

**181**
**Dossiers discours de haine**

**103**
**Dossiers délits de haine**

### SERVICE SOCIAL

**843**
**Personnes accompagnées**

**2992**
**Interventions réalisées**

**416**
**Demandes liées au regroupement familial**

**387**
**Demandes liées aux droits sociaux**

**281**
**Demandes relatives aux inscriptions à la commune**

**249**
**Demandes liées à l'acquisition de la nationalité**

**204**
**Demandes liées aux procédure 9bis et 9ter**

## LE RACISME À L'ÉPREUVE DES FAITS
## SERVICE JURIDIQUE

### Un service de première ligne spécialisé dans la lutte contre les discriminations raciales

Le service juridique du MRAX constitue un service de première ligne spécialisé dans l'accompagnement des personnes confrontées au racisme, aux discriminations et aux discours de haine fondés sur un critère ou plusieurs critère(s) réel(s) ou supposé(s).

A travers une approche à la fois juridique, pédagogique et antiraciste, le service informe les personnes concernées par une discrimination sur leurs droits, analyse les situations signalées et les accompagne dans leurs démarches afin de faire reconnaître les discriminations subies et de favoriser un accès effectif à la justice.

Les situations traitées concernent de nombreux domaines de la vie quotidienne, notamment :

- l'emploi ;
- le logement ;
- l'accès aux biens et services ;
- l'enseignement ;
- les relations de voisinage ;
- l'espace public ;
- les réseaux sociaux ;
- les interactions avec les institutions publiques ou privées.

Les critères relevant de la compétence du MRAX sont :

- **la nationalité ;**
- **la prétendue « race » ;**
- **la couleur de la peau ;**
- **l'origine nationale ou ethnique ; -**
- **la langue ;**
- **les convictions philosophiques ou religieuses.**

Au-delà du traitement individuel des dossiers, le service juridique contribue à documenter les manifestations contemporaines du racisme en Belgique. Les signalements reçus constituent un observatoire privilégié des discriminations vécues par les personnes concernées et permettent de mettre en lumière les mécanismes structurels qui produisent et entretiennent les inégalités.

### Un accompagnement accessible à toutes et tous

Toute personne estimant avoir subi une discrimination, témoin d'un acte raciste ou simplement en recherche d'informations sur le cadre juridique de la lutte contre les discriminations peut prendre contact avec le service juridique.

Les signalements peuvent être introduits par différents canaux :

- par courrier électronique ;
- par téléphone ;
- via les réseaux sociaux ;
- lors des permanences juridiques organisées sans rendez-vous.

Chaque contact fait l'objet d'un encodage et d'une analyse permettant d'assurer un suivi adapté à la situation rencontrée.
Cette mission d'accueil, d'écoute et d'orientation constitue un maillon essentiel de l'accès aux droits pour les personnes confrontées au racisme ou aux discriminations.

**Informer, former et sensibiliser**

La lutte contre les discriminations ne se limite pas au traitement des situations individuelles.
Le service juridique mène également des actions de sensibilisation, d'information et de formation destinées tant au grand public qu'aux professionnels.
Ces interventions visent notamment à :

- renforcer la connaissance du droit antidiscrimination ;
- identifier les mécanismes du racisme contemporain ;
- promouvoir l'égalité de traitement ;
- développer les capacités d'action des personnes concernées et des acteurs de terrain.
-

En 2025, le service juridique a assuré plusieurs formations, animations et séances d'information collective à Bruxelles et en Wallonie, principalement dans la région liégeoise.

Ces activités s'inscrivent dans la mission plus large du MRAX de promotion de l'égalité, de lutte contre le racisme et de défense des droits fondamentaux.

## POURQUOI LE SERVICE JURIDIQUE EVITE-T-IL LE TERME « VICTIME » ?

Le terme « victime » occupe une place importante dans le langage juridique et dans les politiques publiques de lutte contre les discriminations.

Il permet de reconnaître l'existence d'un préjudice et de désigner les personnes ayant subi un acte raciste, discriminatoire ou haineux.

Le service juridique du MRAX n'exclut pas l'utilisation de ce terme lorsqu'il est juridiquement pertinent. Toutefois, dans sa pratique quotidienne, il privilégie autant que possible des expressions telles que :

- personnes confrontées au racisme et aux discriminations ;
- personnes concernées par une discrimination ;
- personnes ayant subi une discrimination ;
- personnes accompagnées.

Ce choix n'est pas anodin.
Il repose sur la volonté de ne pas réduire les personnes à la violence ou à l'injustice qu'elles ont subies.

Une personne qui prend contact avec le MRAX n'est pas uniquement définie par l'acte discriminatoire dont elle a fait l'objet. Elle est avant tout une personne titulaire de droits, capable d'agir, de faire valoir ses intérêts et de participer activement aux démarches entreprises.

Cette approche s'inscrit dans une vision émancipatrice de l'accompagnement juridique. Elle reconnaît les conséquences parfois lourdes du racisme et des discriminations tout en mettant l'accent sur les capacités d'action, la résilience et le pouvoir d'agir des personnes concernées.

Par ailleurs, dans certaines situations, l'existence d'une discrimination n'est pas encore juridiquement établie au moment du premier contact avec le service. L'utilisation de termes tels que « personne concernée » ou « personne confrontée à une discrimination » permet alors de respecter la présomption d'analyse tout en accueillant pleinement la parole de la personne.

Ce choix terminologique reflète enfin une conviction fondamentale du MRAX : la lutte contre le racisme ne consiste pas uniquement à reconnaître des préjudices mais également à renforcer l'accès aux droits, l'autonomie et la participation des personnes concernées.

Au-delà des discriminations qu'elles subissent, les personnes accompagnées sont avant tout des actrices et acteurs de changement.

## DERRIERE LES CHIFFRES, LA PERSISTANCE DU RACISME

L'année 2025 confirme une tendance observée depuis plusieurs années : les discriminations raciales, les discours de haine et les violences motivées par le racisme demeurent profondément ancrés dans la société belge.

Le service juridique du MRAX a enregistré 586 signalements et a assuré le suivi de 386 dossiers.

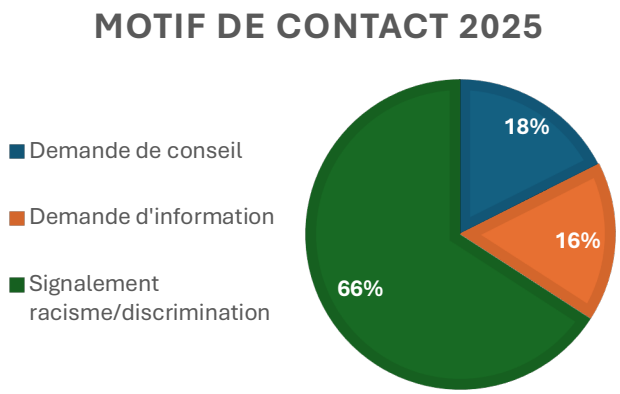
Ces chiffres ne représentent qu'une partie de la réalité. Ils reflètent uniquement les situations pour lesquelles les personnes qui ont été la cible de discriminations raciales ou des témoins de ces actes ont franchi le pas du signalement.

Ils témoignent néanmoins d'un phénomène préoccupant : les manifestations du racisme se diversifient, se banalisent parfois et s'expriment dans des espaces toujours plus nombreux, tant dans la vie quotidienne que sur les réseaux sociaux.
Face à cette réalité, le MRAX poursuit son action juridique, politique et militante afin de faire reconnaître les droits de celles et ceux visé.e.s par les violences racistes et de contribuer à une société plus égalitaire.

## CHIFFRES CLES 2025

**586**
**Signalements**

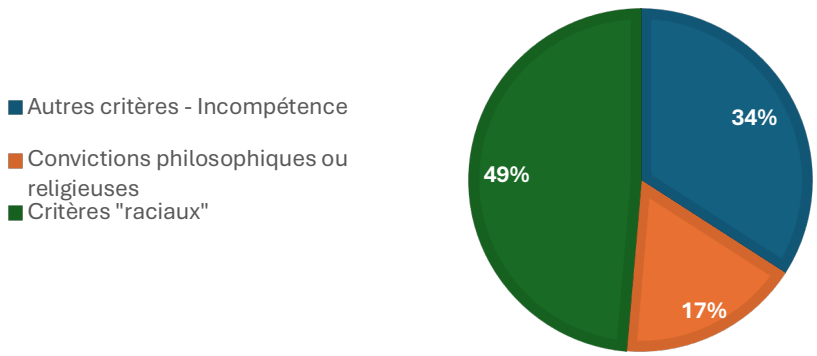
Au cours de l'année 2025, **586 signalements** ont été enregistrés par le service juridique – bureau des plaintes. Demandes d'informations ou de conseils, signalement d'une discrimination subie ou de comportements et des pratiques discriminatoires constituent l'ensemble des motifs pour lesquels le public a eu recours à notre service de soutien individuel.




L'analyse approfondie de ces signalements ont permis de déterminer lesquels relèves de la compétence de notre service. Ainsi, 386 de ces signalements ont nécessité l'ouverture d'un dossier et l'intervention de notre service. Ce qui représente 66% des motifs ayant justifié un contact avec le service.

**386 Dossiers**

Les dossiers regroupent tous les signalements entrant dans les compétences du MRAX et ayant nécessité notre intervention. 285 dossiers concernés les critères dits « raciaux » (49%) tandis que 101 dossiers, soit 34%, avaient pour critère les « convictions philosophiques ou religieuses ».



17 % des dossiers (200) en 2025 ne relevaient pas de la compétence de notre service juridique. L'incompétence de notre service dans un dossier peut être liée au critère protégé en cause mais peut également résulter de la circonstance que, bien qu'un critère dit « racial » soit en cause, le comportement dénoncé ne peut être qualifié de discrimination au sens légal du terme. Pourtant, cela n'écarte pas le fait que ces personnes aient pu subir une injustice.

## EVOLUTION DES SIGNALEMENTS : UNE ALERTE QUI DEMEURE

| Année | Signalements |
|---|---|
| **2023** | 507 |
| **2024** | 649 |
| **2025** | 586 |

Après une hausse importante en 2024, le nombre de signalements demeure extrêmement élevé en 2025. La légère diminution observée ne doit pas être interprétée comme une baisse du racisme. Elle peut également s'expliquer par :

- l'épuisement des personnes cibles de discriminations ;
- la méconnaissance des recours ;
- la banalisation des discriminations ;
- la perte de confiance envers certaines institutions.

Le MRAX constate que de nombreuses situations ne font toujours l'objet d'aucun signalement.

## UNE HAUSSE IMPORTANTE DES DOSSIERS JURIDIQUES

| Année | **Dossiers** |
|---|---|
| **2023** | 201 |
| **2024** | 307 |
| **2025** | 386 |

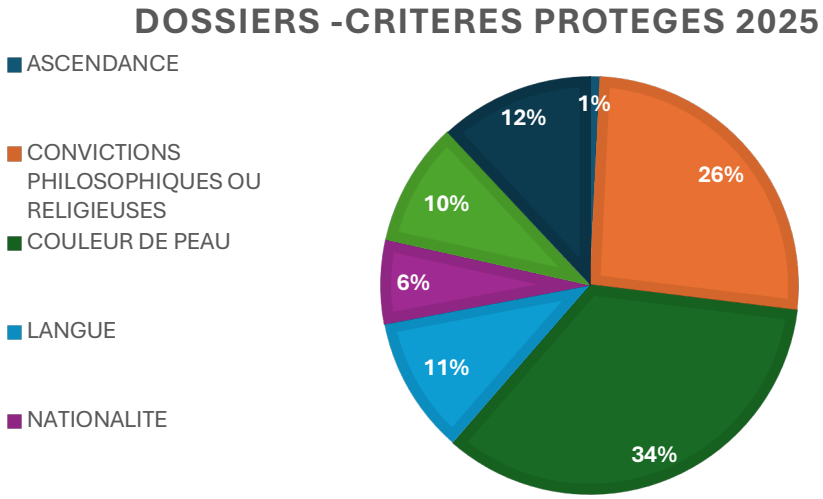
L'augmentation de près de 26% entre 2024 et 2025 constitue un indicateur particulièrement significatif.
Elle révèle :

- une meilleure identification des situations discriminatoires ;
- une augmentation des situations nécessitant une intervention juridique ;
- une demande croissante d'accompagnement spécialisé

Cette évolution confirme le rôle essentiel du MRAX comme acteur de première ligne dans l'accès à la justice pour les personnes ciblées par ces actes.

## LES CRITERES DE DISCRIMINATION

### Les critères raciaux restent majoritaires




En 2025, les critères protégés les plus fréquemment invoqués sont :

- couleur de peau :133 dossiers
- convictions religieuses ou philosophiques : 101 dossiers
- prétendue race : 46 dossiers
- langue : 41 dossiers
- origine nationale ou ethnique : 37 dossiers
- nationalité : 25 dossiers

Ces données confirment que le racisme demeure la principale forme de discrimination rencontrée par le service juridique. L'augmentation continue des dossiers liés à la couleur de peau et aux convictions religieuses constitue un signal particulièrement préoccupant.

Cette évolution intervient dans un contexte européen marqué par la

progression de discours identitaires et xénophobes.

**DOSSIERS - CRITERES PROTEGES**

| | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|
| **ASCENDANCE** | 2 | 4 | 3 |
| **CONVICTIONS PHILOSOPHIQUES OU RELIGIEUSES** | 46 | 59 | 101 |
| **COULEUR DE PEAU** | 61 | 123 | 133 |
| **LANGUE** | 11 | 21 | 41 |
| **NATIONALITE** | 27 | 34 | 25 |
| **ORIGINE NATIONALE OU ETHNIQUE** | 23 | 31 | 37 |
| **PRETENDUE "RACE"** | 31 | 35 | 46 |
| **TOTAL** | 201 | 307 | 386 |

Avec **133 dossiers** enregistrés en 2025, la **couleur de peau** constitue le premier critère de discrimination traité par le service juridique du MRAX.
Cette réalité confirme un constat largement documenté : les personnes noires et les personnes perçues comme non blanches demeurent particulièrement exposées aux discriminations.
Les situations signalées concernent notamment :

- l'accès à l'emploi ;
- l'accès au logement ;
- les contrôles policiers ;
- les services publics ;
- les réseaux sociaux ;
- les espaces de loisirs.

La couleur de peau agit souvent comme un marqueur immédiat qui déclenche des préjugés, des stéréotypes ou des comportements discriminatoires.
Les signalements recueillis par le service juridique montrent que de nombreuses personnes concernées font l'expérience d'une discrimination répétée dans différents domaines de leur vie quotidienne.

Cette accumulation produit des conséquences importantes :

- difficultés d'accès à l'emploi ;
- sentiment d'exclusion ;
- dégradation de la santé mentale ;
- perte de confiances envers les institutions.

L'analyse des dossiers révèle également que les discriminations fondées sur la couleur de peau sont rarement isolées. Elles s'articulent fréquemment avec d'autres critères tels que l'origine nationale, la

religion, le genre ou la situation socio-économique.

Ce que révèle ces chiffres : le racisme continue à s'appuyer sur des caractéristiques physiques visibles pour produire des mécanismes d'exclusion et d'infériorisation.
La visibilité du critère explique en partie la fréquence et la répétions des discriminations vécues.

Les dossiers liés aux **convictions religieuses ou philosophiques** passent de 77 en 2024 à **101** en 2025.
L'analyse qualitative des dossiers révèle que la grande majorité des signalements concernent des personnes musulmanes ou perçues comme telles.
Les personnes musulmanes, ou perçues comme telles, continuent d'être confrontées à des discriminations dans de nombreux domaines :

- emploi ;
- enseignement :
- accès aux services ;
- espace public ;
- réseaux sociaux.

Le service juridique constate que ces discriminations prennent des formes multiples :

- discriminations à l'embauche ;
- Restrictions liées au port du foulard ;
- propos stigmatisants ;
- exclusions ;
- discriminations dans l'accès à certains services ;
- discours de haine diffusés en ligne.

Dans un contexte européen marqué par la montée des discours identitaires et des rhétoriques anti-migrants, ces chiffrent rappellent l'importance majeure de maintenir une vigilance particulière face à l'islamophobie.

Les femmes musulmanes portant des signes religieux visibles apparaissent particulièrement exposées à ces formes de discrimination.
L'islamophobie se situe souvent à l'intersection de plusieurs critères protégés, notamment :

- l'origine nationale ;
- la prétendue race ;
- la couleur de peau ;
- le genre.

Les dossiers analysés en 2025 montrent également que les discriminations fondées sur les convictions religieuses ne concernent pas exclusivement les personnes musulmanes. Si 94 dossiers enregistrés visés ces personnes, 7 dossiers concernent spécifiquement des actes ou propos visant des membres de la communauté juive.

Ces situations comprennent notamment :

- des propos antisémites ;
- des stéréotypes ;
- des actes de rejet ;

- des contenus haineux diffusés dans l'espace public ou numérique.

Bien que quantitativement moins nombreux que les dossiers liés à l'islamophobie, ces signalements doivent faire l'objet d'une attention particulière.
L'analyse des dossiers montre que les manifestations contemporaines du racisme peuvent cibler différentes minorités religieuses selon des logiques distinctes mais souvent alimentées par des mécanismes similaires :

- essentialisation des individus ;
- assignation identitaire ;
- diffusion de stéréotypes ;
- suspicion collective ;
- déshumanisation.

Le MRAX considère que la lutte contre l'islamophobie, l'antisémitisme et toutes les formes de racisme constitue un combat indivisible.

En 2025, le service juridique a enregistré **46 dossiers** relevant du critère de la **prétendue « race »**. Cette expression peut surprendre. Elle est pourtant utilisée dans la législation, tant belge qu'européenne, afin de reconnaître une réalité fondamentale : les races humaines n'existent pas d'un point de vue scientifique, mais les effets sociaux du racisme sont bien réels.
Le terme « prétendue race » permet ainsi de désigner les situations dans lesquelles une personne est traitée moins favorablement qu'une autre, dans une situation comparable, en raison de caractéristiques qui lui sont attribuées par autrui. C'est la croyance à l'existence de cette catégorie qui produit des effets concrets.

Les dossiers traités par notre service juridique montrent que ces situations concernent notamment :

- les personnes perçues comme arabes ;
- les personnes perçues comme noires ;
- les personnes perçues comme roms ;
- les personnes perçues comme étrangères ;
- les personnes appartenant à des minorités visibles.

Les discriminations observées reposent sur des représentations sociales, des stéréotypes et des rapports de pouvoir.

**Pourquoi parle-t-on de « prétendue race » ?**
Parce que :

- la science a démontré l'inexistence des races humaines ;
- le droit doit néanmoins nommer les discriminations qui résultent de cette croyance ;
- l'expression permet de combattre le racisme sans légitimer l'idée de race

Avec **41 dossiers** enregistré en 2025, le critère de la **langue** occupe une place importante parmi les signalements reçus par le service juridique du MRAX.
L'analyse des dossiers révèle une particularité notable.
Une part importante des situations signalées concerne des personnes francophones confrontées à des difficultés dans un contexte néerlandophone, principalement en Flandre.

Les situations rapportées concernent :

- des refus de service ;
- des difficultés d'accès à certaines administrations ;
- des obstacles à l'embauche ;
- des exigences linguistiques perçues comme disproportionnées ;
- des tensions dans les relations professionnelles.

Ces situations s'inscrivent dans un contexte institutionnel belge marqué par l'existence de plusieurs communautés linguistiques et par des réglementations spécifiques en matière d'usage des langues.

La maîtrise d'une langue peut constituer une exigence légitime dans certains contextes, notamment lorsqu'elle est nécessaire à l'exercice d'une fonction ou à la qualité du service rendu. Toutefois, cette exigence doit demeurer proportionnée et ne pas constituer un prétexte à l'exclusion de certaines personnes.

Les dossiers analysés montrent que la frontière entre exigence linguistique légitime et discrimination peut parfois être difficile à établir. L'enjeu consiste à garantir un équilibre entre le respect du cadre linguistique belge et le droit de chacun à un accès équitable à l'emploi, aux services et aux droits fondamentaux.

Les questions linguistiques continuent à produire des situations de tension et d'exclusion dans certains secteurs de la société belge. Elles rappellent que les discriminations ne concernent pas uniquement les origines ou la couleur de peau mais peuvent également s'appuyer sur des différences linguistiques réelles ou supposées.

Avec **37 dossiers** enregistrés en 2025, le critère **origine nationale ou ethnique** vise des situations dans lesquelles une personne est discriminée en raison de son appartenance réelle ou supposée à un groupe national, culturel ou ethnique.

Il s'agit :

- de son origine familiale ;
- de son pays d'origine ;
- de son appartenance communautaire ;
- de son identité culturelle.

Contrairement à la nationalité, ce critère ne dépend pas du statut juridique de la personne. Ainsi, une personne née en Belgique et possédant la nationalité belge peut

parfaitement être la cible d'une discrimination fondée sur son origine nationale ou ethnique.

Exemple :
- une personne issue d'une minorité culturelle faisant l'objet d'un traitement différencié ;
- une Belge d'origine congolaise discriminée en raison de ses origines ;
- une Belge d'origine pakistanaise confrontée à des stéréotypes.

L'origine nationale ou ethnique renvoie à ce que l'on est perçu comme étant. Dans de nombreux dossiers traités par le service juridique, les discriminations visent précisément des personnes qui sont juridiquement belges mais qui continuent à être perçues comme étrangères.

Cette réalité met en évidence l'un des mécanismes centraux du racisme contemporain : l'assignation permanente à une origine réelle ou supposée.

Le critère de la **nationalité** concerne les situations dans lesquelles une personne est traitée différemment en raison de sa citoyenneté ou de son statut national. En 2025, le service juridique du MRAX a enregistré **25 dossiers** relevant de ce critère.

Les situations dénoncées concernent :

- l'accès à l'emploi ;
- l'accès au logement ;
- certaines prestations ou services ;
- des refus liés à la possession d'une nationalité étrangère.

Contrairement à d'autres critères protégés, la nationalité renvoie directement à un statut juridique. La discrimination repose ici sur le fait qu'une personne possède ou ne possède pas la nationalité déterminée.

Exemple :

- Refus d'un logement en raison de la nationalité marocaine du candidat locataire ;
- Refus d'une candidature en raison de la nationalité étrangère ;
- Application d'un traitement différencié uniquement en raison de la citoyenneté.

Le critère de la nationalité se distingue ainsi de celui de l'origine nationale ou ethnique. Une personne peut être belge et subir des discriminations liées à son origine. Inversement, une personne étrangère peut être discriminée en raison de sa nationalité indépendamment de son origine culturelle ou ethnique.

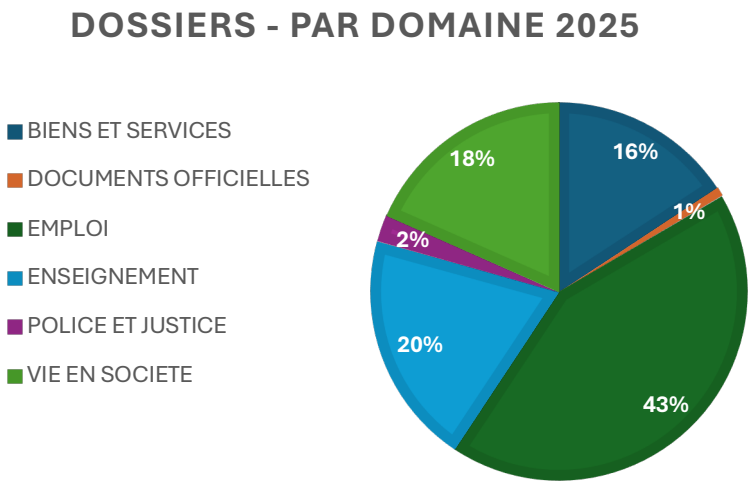
Les discriminations liées à la nationalité rappellent que le statut juridique continue de jouer un rôle important dans l'accès à certains droits et opportunités. Elles soulignent également la persistance de représentations associant certaines nationalités à des stéréotypes négatifs.

**TOUJOURS PERÇU COMME L'AUTRE**

| CRITERE | QUESTION IMPLICITE DU DISCRIMINANT |
|---|---|
| Nationalité | « De quel passeport disposez-vous ? » |
| Origine nationale ou ethnique | « D'où venez-vous ? » |
| Langue | « Quelle langue parlez-vous ? » |
| Couleur de peau | « A quoi ressemblez-vous » |
| Prétendue race | « A quel groupe vous associe-t-on ? » |
| Conviction religieuses ou philosophiques | « Quelle religion vous attribue-t-on ? » |

## OU LE RACISME S'EXPRIME-T-IL ?

### L'emploi reste le premier concerné




**DOSSIERS - PAR DOMAINE**

| | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|
| **BIENS ET SERVICES** | 37 | 55 | 61 |
| **DOCUMENTS OFFICIELLES** | 0 | 7 | 3 |
| **EMPLOI** | 74 | 106 | 165 |
| **ENSEIGNEMENT** | 53 | 75 | 77 |
| **POLICE ET JUSTICE** | 5 | 7 | 9 |
| **VIE EN SOCIETE** | 32 | 57 | 71 |
| **TOTAL** | 201 | 307 | 386 |

Avec **165 dossiers** en 2025, soit 43% des dossiers ouverts, l'**emploi devient** le principal domaine de discrimination traité par le service juridique du MRAX.

Cette augmentation importante par rapport à 2024 confirme une tendance observée depuis plusieurs années : le marché du travail demeure l'un des espaces où les discriminations raciales produisent les effets les plus importants.

Les situations signalées concernent notamment :

- des refus d'embauche ;
- des discriminations lors des entretiens ;
- des licenciements contestés ;
- des propos racistes sur le lieu de travail ;

- des obstacles à l'évolution de carrière ;
- des discriminations liées au port de signes convictionnels.

L'emploi joue un rôle central dans l'accès à l'autonomie économique, au logement, à la sécurité sociale et à la participation sociale.

Les discriminations qui se produisent ont donc des conséquences qui dépassent largement le cadre professionnel.

Pour de nombreuses personnes racisées, la discrimination ne constitue pas un événement exceptionnel mais une expérience répétée tout au long du parcours professionnel.

Les études menées en Belgique continuent de démontrer qu'à compétences égales, les candidats perçus comme d'origine étrangère reçoivent moins de réponses positives aux offres d'emploi.

Cette réalité nourrit un sentiment d'exclusion et contribue à renforcer les inégalités socio-économiques.

L'égalité sur le marché du travail constitue l'une des conditions essentielles d'une société véritablement inclusive.

L'**enseignement**, avec **77 dossiers** en 2025, constitue le deuxième domaine de discrimination le plus fréquemment signalé.

Les situations rencontrées concernent :

- des traitements différenciés ;
- des sanctions perçues comme discriminatoires ;
- des remarques stigmatisantes ;
- des difficultés liées aux convictions religieuses ;
- des phénomènes de harcèlement ;
- des orientations scolaires contestées.

L'école constitue un lieu fondamental de socialisation et de construction de l'égalité.

Lorsqu'elles surviennent dans ce contexte, les discriminations peuvent avoir des conséquences durables sur la confiance en soi, le sentiment d'appartenance et la réussite scolaire. Les dossiers traités montrent que les élèves issus de l'immigration ou perçus comme tels restent particulièrement exposés aux mécanismes de stigmatisation.

Avec **71 dossiers** enregistrés en 2025, la catégorie « **vie en société** » regroupe des situations particulièrement diverses.

Il s'agit :

- d'insultes racistes ;
- de conflits de voisinage ;
- de comportements hostiles dans l'espace public ;
- d'exclusions sociales ;
- de harcèlement ;

- de propos haineux.

Ces situations sont parfois moins visibles que les discriminations dans l'emploi ou le logement. Elles n'en demeurent pas moins significatives. Elles traduisent souvent la persistance de préjugés, de stéréotypes et des mécanismes d'altérisation qui affectent le quotidien des personnes concernées.

Les dossiers montrent que le racisme ne se manifeste pas uniquement dans les institutions. Il s'exprime également dans les interactions ordinaires de la vie quotidienne.

Ces dossiers révèlent que le racisme contemporain demeure un phénomène social qui structure encore certaines relations entre individus et groupes sociaux.

Les discriminations dans l'accès **aux biens et services**, avec **61 dossiers**, demeurent une préoccupation importante en 2025. Elles concernent des situations telles que :

- des refus d'accès ;
- des traitements différenciés ;
- des discriminations dans les commerces ;
- des refus de réservation ;
- des comportements discriminatoires dans certains établissements.

Ces situations touchent directement la participation à la vie économique et sociale. Elles rappellent que l'égalité d'accès aux biens et services constitue un principe fondamental du droit antidiscrimination. Les discriminations observées dans ce domaine contribuent à renforcer le sentiment d'exclusion et de marginalisation des personnes concernées.

L'accès égal aux biens et services demeure un enjeu essentiel de citoyenneté et de participation sociale.

Par ailleurs, précisons que c'est sous la bannière « biens et services » que l'on retrouve les dossiers « discrimination au logement ». Ces discriminations occupent une place particulière parmi les dossiers « biens et services » car elle représente plus de la moitié desdits dossiers (39).

Si leur volume est inférieur à celui observé dans le domaine de l'emploi, leur impact sur les trajectoires individuelles et familiales est souvent considérable.

Les discriminations signalées dans le domaine du logement concernent :

- des refus de location ;
- des absences de réponse à des candidatures ;
- des demandes de garanties supplémentaires ;
- des traitements différenciés lors des visites ;
- des propos discriminatoires de propriétaires ou d'intermédiaires ;

- des discriminations fondées sur l'origine réelle ou supposée des candidats.

Les dossiers analysés montrent que les personnes perçues comme étrangères, issues de l'immigration ou appartenant à des minorités visibles continuent de rencontrer des obstacles spécifiques dans leur recherche de logement.

Elles influencent également :

- la stabilité familiale ;
- l'accès à l'emploi ;
- la réussite scolaire ;
- la santé ;
- l'accès à d'autres droits fondamentaux.

Le logement constitue en effet l'un des principaux déterminants de l'inclusion sociale. Être privé d'un accès égal au logement signifie souvent être privé d'un accès égal à la ville, aux services, à l'emploi, à l'éducation et aux réseaux sociaux. Les discriminations dans ce domaine contribuent ainsi à la reproduction des inégalités et des mécanismes d'exclusion que l'on associe au racisme structurel.

Les discriminations dans le logement illustrent de manière particulièrement concrète le fonctionnement du racisme structurel. Elles ne se limitent pas seulement à l'accès à un bien. Elles contribuent à la concentration des inégalités, à la ségrégation résidentielle et à la reproduction des mécanismes d'exclusion. Le logement apparaît ainsi comme l'un des espaces où le principe d'égalité se heurte encore à des pratiques discriminatoires persistantes.

Avec **9 dossiers** enregistrés en 2025, le domaine « **police et justice** » représente un nombre relativement limité de signalements.
Cette faible représentation ne doit toutefois pas conduire à sous-estimer l'importance des enjeux concernés.
Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce nombre restreint :

- la difficulté à signaler certaines institutions ;
- la crainte de représailles ;
- la complexité des procédures ;
- le manque de confiance dans les mécanismes de recours ;
- la difficulté à réunir des éléments de preuve.

Ainsi, ont été signalé au service juridique du MRAX :

- des contrôles perçus comme discriminatoires ;
- des propos stigmatisants ;
- des difficultés dans les relations avec certaines institutions.

Le faible nombre de dossiers ne signifie donc pas nécessairement une faible occurrence des discriminations mais peut également refléter un phénomène de sous-signalement.

## LES COMPORTEMENTS INTERDITS

L'année 2025 a été marquée par plusieurs événements ayant eu un impact direct sur les signalements reçus :

- poursuite des débats européens sur la migration ;
- multiplication des discours anti-migrants ;
- montée de l'extrême droite dans plusieurs États européens ;
- recrudescence des contenus haineux sur les réseaux sociaux ;
- tensions liées aux conflits internationaux.

Le service juridique constate que ces phénomènes se traduisent concrètement par une augmentation des actes discriminatoires et des discours de haine.
Les minorités visibles et religieuses restent les premières cibles de ces dynamiques.

**COMPORTEMENT INTERDIT**

| | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|
| **DISCRIMINATION** | 91 | 155 | 207 |
| **DISCOURS DE HAINE** | 79 | 103 | 181 |
| **DELITS DE HAINES** | 31 | 97 | 103 |
| **TOTAL** | 201 | 355 | 491 |

Avec **207 dossiers** enregistrés en 2025, la **discrimination** demeure le principal comportement interdit signalé au service juridique du MRAX.

Contrairement aux représentations les plus visibles du racisme, la discrimination ne prend pas nécessairement la forme d'une insulte ou d'une agression. Elle se manifeste souvent à travers des décisions, des pratiques ou des comportements qui placent certaines personnes dans une situation défavorable en raison d'un ou plusieurs critère(s) protégé(s) réel(s) ou supposé(s).
Les situations traitées concernent :

- des refus d'embauche,
- des refus de logement ;
- des traitements différenciés ;
- des exclusions de services ;
- des obstacles dans l'accès à certains droits.

Les dossiers analysés montrent que ces discriminations interviennent principalement dans les domaines qui conditionnent l'accès aux ressources et aux opportunités sociales.
Cette réalité est particulièrement préoccupante.

La discrimination agit souvent de manière silencieuse et invisible. Elle ne produit pas nécessairement un événement spectaculaire mais contribue progressivement à la construction d'inégalités durables.

Les **discours de haine**, avec **181 dossiers** enregistrés en 2025, représentent l'un des phénomènes les plus préoccupants observés par le service juridique.

L'évolution constatée ces dernières années témoigne d'une augmentation importante des propos racistes, xénophobes, islamophobes et antisémites diffusés dans l'espace public et numérique.

Les situations signalées concernent :

- Des publications sur les réseaux sociaux ;
- Des commentaires en ligne ;
- Des messages privés ;
- Des propos publics ;
- Des contenus visant des groupes minoritaires.

Le discours de haine ne se limite pas à l'expression d'une opinion. Il contribue à construire un climat social dans lequel certaines catégories de population sont présentées comme menaçantes, inférieures ou indésirables.
Les dossiers traités par le MRAX montrent que les personnes migrantes, musulmanes, noires ou perçues comme étrangères demeurent les principales cibles de ces discours.
L'année 2025 confirme également le rôle central des plateformes numériques dans la diffusion de contenus haineux.

Les réseaux sociaux permettent une circulation rapide de messages qui auraient autrefois été confinés à des espaces beaucoup plus restreints.
Les discours de haine constituent souvent le terreau sur lequel se développent les discriminations et les violences. Leur banalisation fragilise la cohésion sociale et contribue à normaliser certaines formes de racisme.

Les **délits de haine**, avec **103 dossiers**, représentent la forme la plus visible et la plus violente des comportements interdits signalés au MRAX.

Ces situations concernent surtout :

- Des agressions verbales ;
- Des menaces ;
- Des dégradations ;
- Des violences physiques ;
- Des actes d'intimidation ;
- Des comportements motivés par des préjugés raciaux ou religieux.

Même si leur nombre est inférieur à celui des discriminations ou des

discours de haine, les délits de haine occupent une place particulière dans l'analyse du racisme contemporain. Ils traduisent le passage d'une idéologie ou d'un préjugé à un acte concret dirigé contre une personne ou un groupe.
Les délits de haine ont des conséquences qui dépassent largement les personnes directement visées. ils produisent également un effet d'intimidation sur l'ensemble du groupe auquel la personne ciblée est associée.
Les dossiers traités révèlent que ces actes touchent principalement des personnes appartenant à des minorités visibles ou religieuses.

## CONCLUSION

Les chiffres de 2025 montrent que le racisme ne peut être réduit à une succession d'actes individuels.
Les domaines les plus touchés – emploi, enseignement, logement, accès aux services – correspondent précisément aux espaces qui déterminent l'accès aux ressources économiques, sociales et symboliques.
Le racisme agit donc comme un mécanisme de production des inégalités.

Les données de notre service juridique en ligne révèlent que les discriminations raciales continuent d'influencer :

- L'accès à l'emploi ;
- L'accès à la citoyenneté ;
- L'accès au logement ;
- La participation sociale

Cette réalité correspond au racisme structurel : un système dans lequel certaines catégories de la population sont exposées de manière disproportionnée à des traitements défavorables.
Le travail juridique du MRAX vise non seulement à défendre celles et ceux qui sont la cible de ces comportements mais également à contribuer à une transformation durable de la société.

L'objectif du MRAX n'est pas seulement de sanctionner les actes discriminatoires mais également de transformer les mécanismes qui les produisent.

L'égalité n'est jamais acquise.
Elle se construit, se défend et se conquiert collectivement.

## QUAND LES DISCRIMINATIONS PRODUISENT L'EXCLUSION SOCIALE

**DU PREJUGE A L'EXCLUSION**

L'analyse des comportements interdits enregistrés par le service juridique en 2025 montre que le racisme se manifeste selon différentes intensités.

| Comportement | Ce qu'il produit |
|---|---|
| **Discours de haine** | La banalisation du rejet |
| **Discrimination** | L'exclusion des droits et des opportunités |
| **Délit de haine** | La violence et l'intimidation |

Ces catégories ne sont pas indépendantes les unes des autres.

Le discours de haine peut contribuer à légitimer certaines discriminations. Les discriminations répétées peuvent renforcer des mécanismes d'exclusion. Les actes de haine constituent parfois l'expression la plus visible d'un climat social marqué par les préjugés et les stéréotypes.

L'analyse des dossiers rappelle ainsi que le racisme ne se réduit pas à des comportements individuels isolés. Il forme un continuum qui va de la stigmatisation symbolique à l'exclusion sociale, voire à la violence.

C'est précisément ce continuum que le rapport du service sociojuridique entend documenter à travers les données du service juridique et du service social.

Les données du service social permettent quant à elles de mesurer les conséquences concrètes de ces inégalités dans l'accès aux droits.
Le racisme ne se manifeste pas uniquement sous la forme d'insultes, de refus d'embauche ou de discours haineux.

Il peut également produire des effets plus discrets mais aussi déterminants :

- Difficultés administratives ;
- Précarité économique ;
- Obstacles au regroupement familial ;
- Difficultés d'accès au logement ;
- Inégalités dans l'accès aux soins.

C'est cette réalité que met en lumière la seconde partie de ce rapport.

## SERVICE SOCIAL

### Un service de première ligne spécialisé dans l'accès aux droits et l'accompagnement des personnes migrantes

Le service social du MRAX constitue un service de première ligne dont la mission est d'informer, accompagner et soutenir les personnes confrontées à des difficultés administratives, sociales ou liées au séjour.

Héritier du centre d'accueil pour immigrés crée au sein du MRAX, ce service a développé au fil des années une expertise reconnue dans le domaine du droit des étrangers tout en intervenant plus largement dans l'accès aux droits sociaux.

Dans un contexte marqué par la complexification croissante des procédures administratives et l'évolution constante des législations, le service social joue un rôle essentiel d'information, d'orientation et d'accompagnement.

Son action vise à faciliter l'accès effectif aux droits, à renforcer l'autonomie des personnes accompagnées et à lutter contre les mécanismes d'exclusion qui affectent particulièrement les personnes migrantes, les personnes étrangères et les publics les plus vulnérables.

Au-delà de l'accompagnement individuel, le service social constitue également un observatoire privilégié des difficultés rencontrées par les personnes dans leurs parcours administratifs et sociaux. Les situations traitées permettent d'identifier les obstacles structurels qui limitent l'accès aux droits fondamentaux et de mettre en lumière les effets concrets des politiques publiques sur la vie quotidienne des personnes concernées.

### Une expertise reconnue dans le droit des étrangers et les droits sociaux

Le cœur de l'activité du service social demeure l'accompagnement des personnes confrontées à des questions relatives :

- Au séjour ;
- Au regroupement familial ;
- À la nationalité ;
- À l'inscription communale ;
- À la régularisation ;
- À la protection internationale ;
- Aux droits sociaux.

A travers son travail quotidien, le service intervient également dans des domaines connexes tels que :

- L'accès aux prestations sociales ;
- Le logement ;
- La santé ;
- Les démarches administratives ;

- L’accompagnement psychosocial ;
- L’orientation vers les services spécialisés.

Cette approche globale permet de prendre en considération l’ensemble des réalités vécues par les personnes accompagnées et de proposer des réponses adaptées à leurs besoins.

## Une activité soutenue en 2025

En 2025, le service social a assuré le traitement de 2992 interventions et accompagné 843 personnes.

L’écart entre le nombre de personnes accompagnées et le volume d’interventions réalisées illustre la complexité croissante des situations rencontrées.

Dans la majorité des cas, les personnes qui sollicitent le service social sont confrontées à plusieurs problématiques simultanément.

Une demande liée au séjour peut ainsi être associée à des difficultés de logement, de santé, d’accès aux droits sociaux ou de regroupement familial. Cette réalité confirme l’importance d’un accompagnement individualisé permettant d’appréhender chaque situation dans sa globalité.

Le souci d’offrir un service accessible, personnalisé et adapté aux besoins de chaque personne demeure au cœur de l’action du service social.

## Un accompagnement accessible et de proximité

En tant que service de première ligne, le service social organise des permanences sociojuridiques principalement consacrées au droit des étrangers et aux droits sociaux.

Ces permanences permettent de répondre aux demandes urgentes, de fournir une information de qualité et d'assurer un premier accompagnement des personnes confrontées à des difficultés administratives ou sociales.

Au-delà des permanences, le service reste accessible par téléphone, courrier électronique et applications de messagerie instantanée, telle que WhatsApp.

L'utilisation de ces différents canaux facilite l'accès au service pour les personnes résidant en Belgique mais également pour celles qui se trouvent temporairement à l'étranger dans le cadre de démarches administratives ou familiales.

Chaque personne reçue bénéficie d'une écoute attentive et d'un accompagnement adapté à sa situation.

## Informer, sensibiliser et renforcer le pouvoir d'agir

L'action du service social ne se limite pas à la gestion des demandes individuelles.

Elle s'inscrit également dans une démarche d'information, de sensibilisation et de renforcement du pouvoir d'agir des personnes concernées.

À travers des séances d'information, des ateliers ou des formations, le service contribue à améliorer la connaissance des droits et à favoriser l'autonomie des publics accompagnés.

Cette dimension est particulièrement importante dans des matières souvent perçues comme complexes ou difficiles d'accès, telles que le droit des étrangers ou les droits sociaux.

## Une action collective au service du changement

Convaincu que certaines difficultés dépassent les situations individuelles et nécessitent des réponses collectives, le service social participe activement à plusieurs espaces de concertation et de plaidoyer.

En 2025, il a notamment poursuivi sa participation au groupe de travail « Amoureux, vos papiers ! », qui rassemble différents acteurs engagés dans la défense des droits des couples mixtes confrontés à des obstacles administratifs lors de la conclusion d'un mariage, d'une cohabitation légale ou de la reconnaissance d'un enfant.

À travers cette participation, le service social met son expertise de terrain au service d'une réflexion collective visant à documenter les difficultés rencontrées par les couples concernés et à promouvoir un accès plus effectif à leurs droits.

Cette implication illustre la volonté du MRAX d'articuler accompagnement individuel, action collective et transformation sociale afin de lutter contre les mécanismes qui produisent l'exclusion et les inégalités.

## LE PUBLIC ACCOMPAGNÉS

### Une diversité de parcours migratoires

Les personnes accompagnées proviennent d'horizons très variés. Les principales nationalités rencontrées sont belge, marocaine, turque, guinéenne, congolaise et algérienne.

Cette diversité reflète les réalités migratoires de Bruxelles mais également l'évolution des besoins des personnes issues des migrations anciennes et récentes.

La présence importante de personnes de nationalité belge rappelle que les conséquences du racisme et des inégalités administratives ne disparaissent pas avec l'acquisition de la nationalité.

De nombreux usagers belges continuent à rencontrer des difficultés liées à l'origine, à la discrimination ou à l'exercice effectif de leurs droits.

### Un ancrage dans les quartiers populaires

Les demandes proviennent principalement de Schaerbeek, Bruxelles-Ville, Saint-Josse-ten-Noode, Anderlecht et Molenbeek.

Ces territoires concentrent historiquement une forte diversité culturelle mais également des indicateurs socio-économiques plus fragiles que la moyenne régionale.

L'activité du service social confirme l'existence d'une géographie des inégalités où précarité sociale, discriminations et difficultés administratives se renforcent mutuellement.

## LES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES

Avec **416 demandes**, le **regroupement familial** constitue la première thématique rencontrée.

Les familles font face à des procédures complexes, à des exigences administratives croissantes et à des délais particulièrement longs. Le droit à vivre en famille est pourtant reconnu par les instruments européens et internationaux de protection des droits humains.

L'expérience du terrain montre cependant que l'exercice effectif de ce droit reste fortement conditionné aux ressources économiques et au statut administratif des personnes concernées.

Les demandes liées aux **droits sociaux** représentent **387 demandes**. Elles concernent notamment :

- l'accès au CPAS ;
- les allocations sociales ;
- les difficultés administratives ;
- les situations de pauvreté ;
- l'ouverture ou le maintien de droits fondamentaux.

Ces chiffres illustrent l'impact durable des crises successives sur les ménages les plus vulnérables.

L'**inscription à la commune** représente **281 demandes**. L'expérience du service social confirme que l'accès aux administrations locales demeure une source importante de difficultés. Les pratiques administratives varient fortement d'une commune à l'autre, créant des inégalités de traitement susceptibles d'affecter l'exercice des droits fondamentaux.

Une harmonisation des pratiques administratives est plus que nécessaire afin de garantir une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Les **demandes relatives au séjour (articles 9bis et 9ter de la loi du 15 décembre 1980 relative au séjour) et l'acquisition de la nationalité (art. 12bis du Code de nationalité Belge)** représentent plus de **450 interventions**.
Ces chiffres témoignent de l'importance des enjeux liés à la régularisation, à la stabilisation du séjour et à l'accès à la citoyenneté. Ils illustrent également la complexité croissante du droit des étrangers et la nécessité d'un accompagnement spécialisé.

La stabilité administrative constitue souvent une condition préalable à :

- l'accès au logement ;
- l'emploi ;
- la santé ;
- la participation citoyenne.

L'insécurité administrative produit des effets durables sur les trajectoires individuelles et familiales.
Le service a traité **101 demandes** relatives au **logement** et **87** demandes liées à la **santé**. Ces demandes continuent de progresser par rapport à 2024.

En ce qui concerne le logement, le service social constate :

- une hause des loyers ;
- des discriminations persistantes à l'accès au logement ;
- une augmentation des situations de surpeuplement.

Ces problématiques apparaissent de plus en plus imbriquées.

La crise du logement à Bruxelles affecte particulièrement les personnes migrantes, les familles monoparentales et les ménages à faibles revenus.

En matière de santé, les difficultés observées concernent notamment :

- l'accès aux soins ;
- la couverture médicale ;
- les conséquences psychologiques de la précarité administrative ;
- les impacts des parcours migratoires traumatiques.

Ces constats rejoignent les observations formulées par de nombreux acteurs associatifs et institutionnels concernant la dégradation des conditions de vie d'une partie de la population bruxelloise.

## REGARD SUR L'ACTUALITÉ 2025

L'année 2025 a été marquée par plusieurs débats majeurs :

- saturation persistante du réseau d'accueil ;
- poursuite des discussions européennes sur le Pacte Migration et Asile ;
- tensions autour des politiques de regroupement familial ;
- crise du logement à Bruxelles ;
- progression des discours de rejet des personnes migrantes dans plusieurs pays européens.

Le terrain du MRAX montre que ces débats ont des conséquences directes sur les personnes accompagnées. Loin des polémiques, les situations rencontrées révèlent avant tout des besoins de protection, de stabilité et d'accès aux droits.

## CONCLUSION

L'année 2025 confirme que les inégalités d'accès aux droits demeurent une réalité quotidienne pour de nombreuses personnes vivant à Bruxelles.

À travers son action sociale, le MRAX accompagne les personnes concernées mais contribue également à rendre visible les mécanismes qui produisent ces inégalités.
Les données présentées dans ce rapport rappellent que la lutte contre le racisme ne peut être dissociée de la lutte pour l'égalité réelle des droits.

Face à la montée des discours d'exclusion et aux fragilisations sociales croissantes, le renforcement

de la solidarité, de l'accès aux droits et de la justice sociale demeure plus que jamais une nécessité démocratique.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Une même réalité vue depuis deux portes d'entrée
Les données du service juridique et du service social racontent une même histoire.

Elles montrent que les discriminations et les inégalités d'accès aux droits ne constituent pas deux phénomènes distincts mais les différentes manifestations d'une même réalité.

D'un côté, le service juridique documente les discriminations, les discours de haine et les violences racistes.
De l'autre, le service social observe leurs conséquences concrètes dans la vie quotidienne des personnes concernées.

Ensemble, ces données révèlent l'existence de mécanismes structurels qui continuent à limiter l'accès effectif à l'égalité.

Face à ces constats, le MRAX réaffirme la nécessité :

- Renforcer la lutte contre le racisme ;
- De garantir un accès effectif aux droits fondamentaux ;
- De développer des politiques publiques explicitement antiracistes ;
- De soutenir les services de première ligne ;
- De promouvoir une société fondée sur l'égalité, la dignité et la justice sociale.

Les chiffres présentés dans ce rapport ne sont pas uniquement des indicateurs d'activité.
Ils sont le reflet de réalités humaines. Ils rappellent que derrière chaque dossier se trouve une personne, une famille, une histoire et un droit qui mérite d'être défendu.
Le racisme ne se « mesure » pas uniquement à travers les actes de haine qu'il produit. Il se mesure également à travers les obstacles qu'il crée, les droits qu'il retarde et les inégalités qu'il entretient.

Lutter pour l'égalité ne consiste donc pas seulement à sanctionner les discriminations lorsqu'elles surviennent. Il faut aussi transformer les structures qui les rendent possibles.

## Centre de documentation, Stands et expositions

Le Centre de documentation déploie ses activités autour de trois axes majeurs : la veille documentaire, l'accueil du public et la valorisation du patrimoine documentaire.

Tout d'abord, il s'agit de répertorier tout document, rapport, etc., concernant nos thématiques, afin de rester dans l'actualité et d'appuyer les différents services du MRAX dans leurs diverses missions.
Ces documents multiples consistent en études, monographies, articles de revues, outils pédagogiques, newsletters émanant d'organismes et associations belges et autres, tels que les centres d'intégration, associations sociales, de santé et culturelles, institutions gouvernementales
entre autres, ainsi que la presse nationale et internationale.

L'accueil et l'orientation du public constituent une autre partie du travail quotidien du centre de documentation.

Les demandes de documentation proviennent
de publics variés, tels que des étudiants du secondaire ou des universitaires, des membres d'associations, des enseignants, des animateurs socioculturels, des professionnels du social et du juridique, des militants -antiracistes, syndicalistes, ..., le personnel du MRAX, et toute personne intéressée par les thématiques du MRAX. Le centre de documentation est un outil d'appui aux animations et aux diverses formations données.
Ces demandes sont traitées individuellement, soit par visite sur place, des photocopies pouvant être réalisées, soit par mail et envois de liens internet divers sur des articles, études, recherches ou autres selon la demande de documentation.

En 2025, les sollicitations ont porté sur plusieurs axes :

- Histoire et mémoire : l'Histoire du MRAX et des mouvements antiracistes en Belgique, le harcèlement scolaire, la décolonisation des arts dans l'espace public, les noms des rues et patrimoine, les injustices subies par les métis en Belgique et au Congo

- Société et discriminations : dans le domaine de la santé, l'exil et santé mentale, les dynamiques migratoires à Bruxelles et leurs impacts sur l'intégration scolaire des élèves issus de communautés immigrées

- Politique et citoyenneté : les différentes communautés immigrées de Belgique, les politiques d'immigration, les sans-papiers, qui sont les électeurs

d'extrême-droite, les discours de haine /cyberhaine …

La Newsletter bi-hebdomadaire continue à être publiée à l'interne et comprend six rubriques (Une revue de presse nationale, les actualités internationales restreintes à nos thèmes de prédilection, une rubrique Documentation comprenant les nouvelles parutions, Films et podcasts - ce qui permet d'attirer soit un public plus jeune ou un public peu porté à la lecture, Activités de terrain, Ouvrages conseillés).

Afin de mettre en valeur le fonds iconographique du MRAX (photos, images, flyers d'activités etc.), la numérisation (scannage, PDF) des diverses collections du MRAX est en cours.
Cela permet aussi de garder une trace des collections d'archives-papier qui sont fragiles et de donner une meilleure accessibilité du fonds. Cela permettra à l'avenir de réaliser, par exemple, des expositions de ces documents historiques :

- Collection d'affiches militantes et de manifestations diverses – Format JPEG
- Outils pédagogiques du MRAX (numérisation) - Format PDF

Vu la politique nationale et internationale, la compréhension des différentes formes de racisme et discriminations et comment lutter contre la montée des extrémismes reste d'actualité. Il est toujours indispensable d'informer et éduquer les publics, confrontés quotidiennement à diverses difficultés. Le MRAX ne se contente pas de dénoncer le racisme, mais apporte des preuves et des analyses pour le combattre intelligemment.

Il est en effet nécessaire que les sources d'information qui légitiment et appuient la lutte antiraciste répondent aux plus hautes exigences en termes de rigueur, de précision et d'analyse critique. Particulièrement en ce qui concerne les informations véhiculées sur les réseaux sociaux et médias véhiculant des "fake news", des rumeurs qui foisonnent actuellement. Il s'agit d'avoir des clés pour avoir des remparts contre la désinformation.

**Tenue de stands lors d'événements**

Le Centre de documentation continue sa participation à la tenue de stands lors de manifestations militantes et / ou festives. Ces stands participent à la

promotion et à la visibilité de l'association et permettent de tenir le public informé de l'existence du MRAX et des diverses actions qu'il mène pour la sensibilisation à la lutte antiraciste.

- La police et moi, de la blessure à la résilience - Vernissage au MRAX le 19 février 2025 : Table ronde, exposition et participation générale de l'équipe à l'installation de celle-ci.

L'exposition s'est ensuite déplacée à Liège dans les locaux de l'association Le Monde des Possibles les 13 et 14 mars 2025

- Stand pour le village associatif lors de la Journée des droits des femmes du 8 mars Place de l'Albertine

- Stand pour le village associatif lors de la Journée internationale de la lutte contre le racisme et les discriminations du 21 mars Place de l'Albertine

- Festival *Divercity* lors de la Journée mondiale de la Diversité culturelle pour le dialogue et le développement du 26 avril 2025 – Grand Village associatif, tenue d'un stand Place de la Monnaie présentant le MRAX et ses missions au public

- Visite au Musée Juif de Bruxelles (Juin 2025) : écoute du témoignage de Maxi, enfant caché survivant de la Shoah, aujourd'hui âgé de 85 ans, et visite guidée de la Grande Synagogue de Bruxelles par le rabbin Albert Guigui .

**Projets futurs**

- Collection de tracts négationnistes et révisionnistes (réaliser un « répertoire de veille contre les discours de haine ») - PDF

- Valorisation des archives sociales et juridiques : il s'agit d'un projet de fond qui permettrait une analyse rétrospective des demandes d'aides ainsi que des plaintes portées à une époque donnée, et de voir les évolutions (ou stagnation) des racismes et des discriminations jusqu'à maintenant. Il s'agit de les trier et de les classer dans un premier temps, afin de les rendre accessibles à toute

personne, association, institution intéressée.

- Numérisation des différents fonds (photos, flyers, cartes postales, dossiers pédagogiques anciens et épuisés, ...) dans le but de sauvegarder le patrimoine militant et de garder une trace des luttes immigrées en Belgique.

Il s'agit aussi d'une mesure de sauvetage car le papier vieillit, les couleurs passent et certains documents uniques risquent de disparaître.

- Réalisation de dossiers sur des sujets divers, tels que les centres fermés, les nouvelles mesures Arizona en matière de droit des étrangers, l'Evras, etc.

En conclusion, le Centre de documentation du MRAX n'est pas un simple lieu de stockage. À travers la veille quotidienne, l'accueil du public et la numérisation de notre patrimoine militant, nous transformons l'information brute en un savoir utile à la lutte contre les racismes et discriminations.

## Service Communication

### Introduction

Au cœur des mutations sociétales actuelles, le service communication du MRAX joue un rôle déterminant pour amplifier la voix de l'association et faire résonner ses combats sur la scène publique. En première ligne pour défendre une société pluraliste, égalitaire et juste, Le Mrax assigne à son service communication la mission principale de traduire les actions de terrain, les analyses juridiques et les plaidoyers politiques en messages percutants, accessibles à toutes et à tous.

Dans un paysage médiatique et numérique en constante évolution, l'année écoulée a exigé une présence réactive et proactive. Face à la persistance des discriminations, notre stratégie de communication s'est articulée autour de trois axes fondamentaux :

- **Informer et sensibiliser :** Relayer nos campagnes de sensibilisation, nos formations et nos analyses socio-politiques pour outiller les citoyens et déconstruire les préjugés fondés sur l'origine, la nationalité ou les convictions.
- **Mobiliser et fédérer :** Amplifier les appels à l'action du MRAX, mobiliser nos réseaux et nos partenaires associatifs lors des temps forts (comme la Semaine d'Actions Contre le Racisme) et fédérer une communauté engagée autour de nos valeurs.
- **Visibiliser et interpeller :** Assurer une veille médiatique, relayer les prises de position de l'association auprès de la presse et garantir une présence forte sur les plateformes numériques pour peser dans le débat public belge.

Ce rapport retrace, de manière non exhaustive, les temps forts, les campagnes marquantes et les indicateurs clés qui témoignent de l'engagement continu du service communication. Il illustre notre volonté constante d'innover pour faire rayonner la mission historique du MRAX : bâtir un vivre-ensemble fondé sur l'égalité, la fraternité et le respect des droits humains.

## Les Canaux de communication

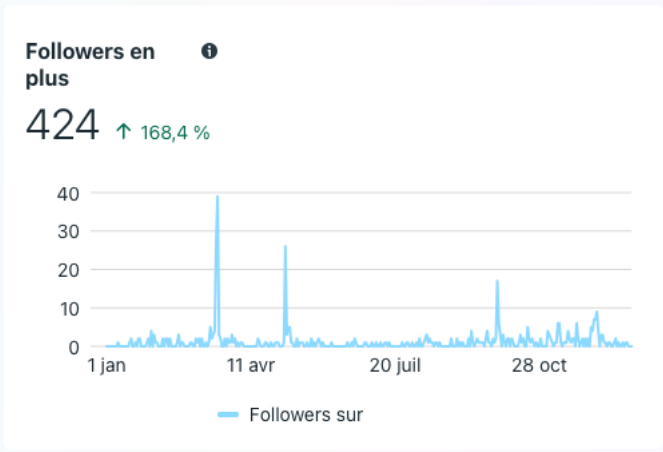
**Analyse des canaux de communication**

L'année 2025 a été marquée par une stratégie de diversification des contenus. L'objectif était de redynamiser l'image du MRAX, de toucher un public plus jeune et de maintenir notre rôle de référence informative en Belgique, en matière de racisme, d'antisémitisme, et de lutte contre diverse formes de discriminations.

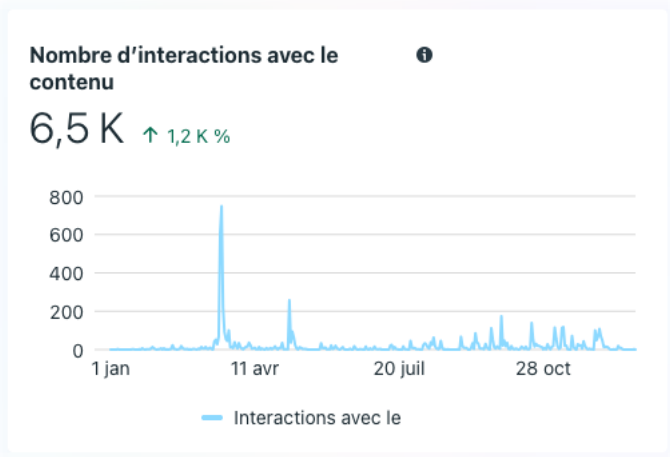
1. **Facebook : La communauté historique et le débat institutionnel**

Facebook demeure notre canal principal en termes de volume de communauté, agissant comme un pont entre le MRAX, le secteur associatif et les institutions.

- **Indicateurs clés :**
    - **Abonnés :** en 2025, la page a gagné 424 nouveaux followers, en comparaison de l'année précédente (2024). Ce chiffre indique le nombre de fois où des comptes ont commencé à suivre notre page, soit un bon de 168,4 % en avril 2025.




    - **Interaction avec les contenus :** Il s'agit ici du nombre de mentions J'aime ou de réactions, d'enregistrements, de commentaires, de partages et de réponses obtenus avec nos différents contenus. La page a engrangé plus de 6 500 interactions au cours de cette année, avec une augmentation d'environ 1,2 % comparé à 2024.

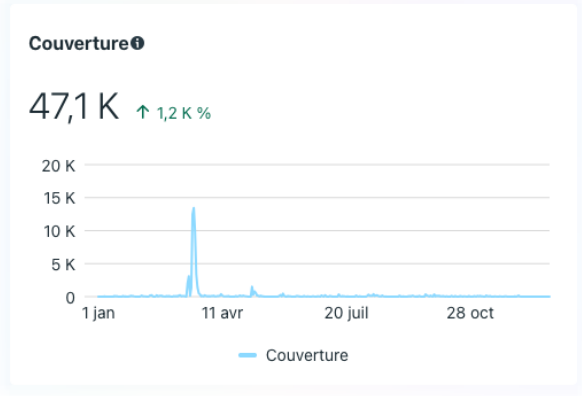



- **Analyse :** La plateforme est idéale pour le relais d'articles de fond, de communiqués de presse officiels et d'événements. Les publications génèrent de longs débats en commentaires, ce qui exige une modération quotidienne et rigoureuse pour bloquer les discours de haine, et répondre aux questions des followers.

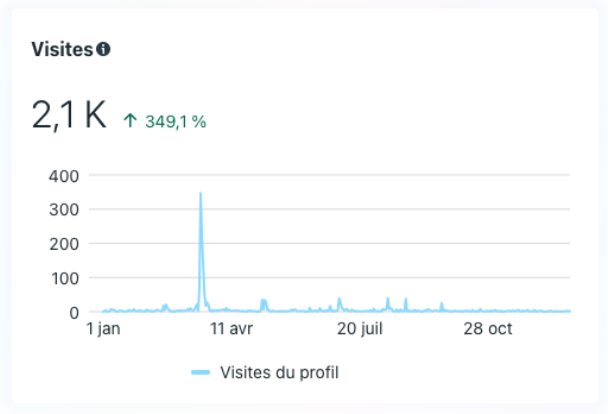
## 2. Instagram : La sensibilisation visuelle et pédagogique

Instagram a poursuivi sa forte croissance en 2025, s'affirmant comme le réseau privilégié pour vulgariser les concepts (simples) juridiques et sociologiques liés à l'antiracisme.

- **Indicateurs clés :**
    - **Couverture :** cet indicateur comptabilise la couverture de la diffusion organique de notre contenu. Il a augmenté de 1,2 % par rapport à 2024 et se hisse à plus de 41 7 000 pour l'année 2025.



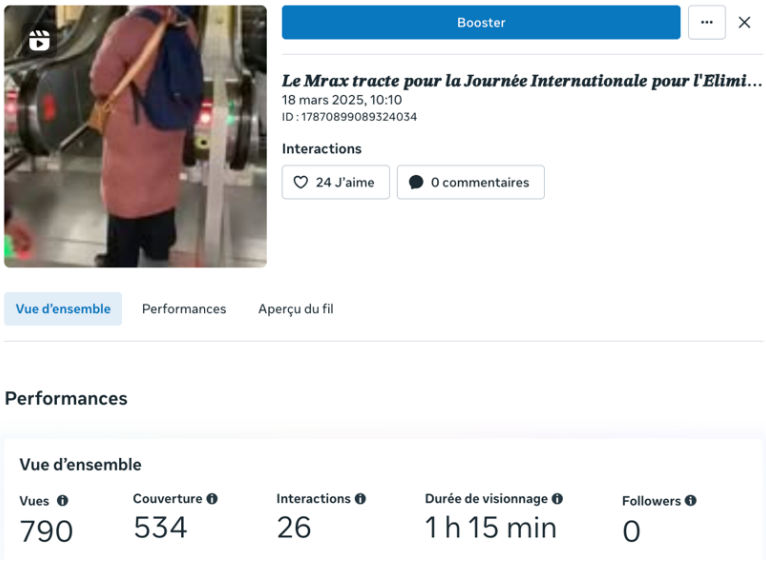

- **Visites :** La page instagram du Mrax a été visitée plus de 2 100 fois au cours de 2025, ce chiffre représente le nombre de fois ou la page a été consulté (non followers inclus).




- **Followers en plus :** la page a gagné 206 nouveaux followers en 2025.

- **Analyse :**

Les formats "Carrousel" ont obtenu un grand succès. Par exemple, le carrousel *"Le Mrax tracte pour la journée internationale pour l'élimination du racisme''* a obtenu dans son ensemble, **790** *Vues*, un *taux de couverture* de **534**, **26** *Réactions* et une durée de visionnage cumulé de **1h 15 min**.




Ce canal Instagram attire un public d'étudiants, de militants et de professionnels de l'éducation.

### 3. TikTok : Le décryptage de l'actualité pour la jeunesse

Le compte TikTok a été envisagé pour toucher un public jeune, notamment la génération Z et les millennials. Il répond au défi de sensibiliser les adolescents et jeunes adultes.

- **Indicateurs clés :**
    - **Abonnés :** plus de 822 followers avec 2252 *J'aime*
    - **Vues des vidéos :** près de 10 000 vues pour une vidéo de formation (droits des étrangers)
- **Analyse :** Les vidéos courtes de nos évènements fonctionnent bien. TikTok s'avère indispensable pour déconstruire les préjugés là où les jeunes s'informent désormais, malgré un algorithme parfois imprévisible.

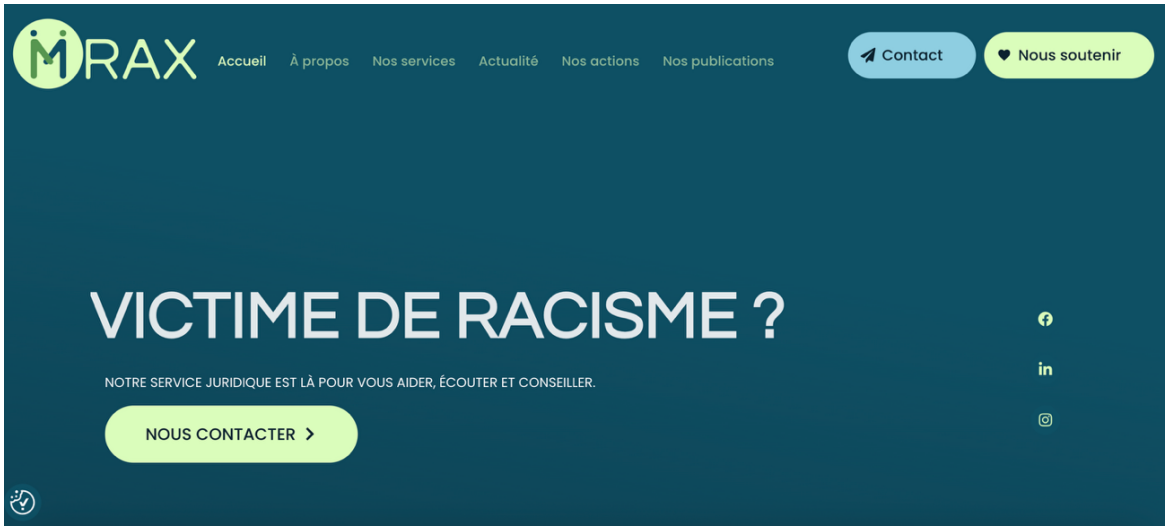



## 4. Le Site Internet (mrax.be) : Le centre de ressources et d'orientation

Le site web reste le pilier de notre écosystème numérique. Il centralise nos analyses et oriente les victimes de racismes et de discriminations vers notre bureau des plaintes.

- **Indicateurs clés :**
    - **Visites organiques :** environ 63,4 % du total des visites effectuées.
    - **Taux d'engagement des pages les plus consultées :** *'' Nos actions''* 83,87 %, *''Actualité''* 87,5 % , *'' A propos – Mrax''* 87,01%, avec des durées respectives de lecture de **1min 10s**, **2m 37s** et **3m10s** pour chacune des pages.

- **Analyse :** Le site remplit parfaitement son rôle d'utilité publique. Le trafic est fortement stimulé par les liens partagés sur nos réseaux sociaux et le référencement naturel lors d'actualités fortes en Belgique.



## Média : Presse écrite et audiovisuelle

En 2025, la communication du MRAX a été marquée par une dualité entre la gestion médiatique de tensions internes liées à la gouvernance et le maintien de son rôle d'expert en lutte antiraciste. Face à une crise de gouvernance rapportée par plusieurs médias, le service a communiqué sur la légalité du renouvellement du conseil d'administration, tout en réaffirmant ses missions de terrain lors d'agressions racistes et de débats constitutionnels.

Cette couverture médiatique du MRAX s'est scindée entre une presse de crise focalisée sur les conflits internes (*Sudinfo*, *LPost*) et une presse d'expertise légitimant l'action de terrain (*LeSoir, La Libre*). Le service communication a donc réussi, dans sa stratégie, à inverser la tendance du "bad buzz" en pivotant vers des sujets sociétaux et en renforçant son site officiel comme source de référence.

**Articles qui ont mentionné le Mrax du 01/01/2025 au 31/12/2025**

| Date | Média | Titre | Lien | Contenu | Genre |
|---|---|---|---|---|---|
| 28/05/2025 | LeSoir | Appel à un sursaut citoyen et politique contre la montée de la haine raciste | https://www.lesoir.be/678303/article/2025-05-28/appel-un-sursaut-citoyen-et-politique-contre-la-montee-de-la-haine-raciste | Attaques racistes par des hooligans d'extrême droite à Molenbeek | Expertise du Mrax |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 01/06/2025 | La Libre | Environ 200 personnes ont manifesté contre le racisme dimanche à Bruxelles | https://www.lalibre.be/dernieres-depeches/2025/06/01/environ-200-personnes-ont-manifeste-contre-le-racisme-dimanche-a-bruxelles-6IHGYA4YFVF6FFRHTAO6INHU4E/ | Manifestation contre les attaques racistes et islamophobes | Expertise du Mrax |
| 11/09/2025 | La Libre | "Le conseil d'administration a été renouvelé selon un processus parfaitement légal" | https://www.lalibre.be/dernieres-depeches/2025/09/11/le-conseil-dadministration-a-ete-renouvele-selon-un-processus-parfaitement-legal-B4KZMQGEJNFM5OJTGP6WJVEMIY/ | Évoque le renouvellement du CA par un processus transparent et démocratique | Personnalités du Mrax |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 12/08/2025 | L'Post | Tension au Mrax : Les administrateurs poussés vers la sortie intentent une action devant le tribunal de l'entreprise de Bruxelles | https://lpost.be/societe/tensions-au-mrax-les-administrateurs-pousses-vers-la-sortie-intentent-une-action-devant-le-tribunal-de-lentreprise-de-bruxelles/ | Le CA sortant s'oppose à leur non re(élection). | Personnalités du Mrax |
| 06/08/2025 | Bip Media | Le Mrax a un nouveau Conseil d'Administration depuis le 05 août 2025 | https://www.bipmedia.be/fr/le-mrax-a-un-nouveau-conseil-dadministration-depuis-le-5-aout-2025/ | Le Mrax renouvelle son CA au cours de l'AG extraordinaire | Personnalités du Mrax |
| 08/08/2025 | SudInfo La Capitale | Énormes tensions au MRAX : « On m'a taxée d'être l'alliée des 'Blancs', d'être une traîtresse » | https://www.sudinfo.be/id1025746/article/2025-08-08/enormes-tensions-au-mrax-ma-taxee-detre-lalliee-des-blancs-detre-une-traitresse | Le Mrax refuse d'être le « bras armé » de Mémoire coloniale | Personnalité du Mrax |
| | | Le nouveau Conseil d'Administration du Mrax s'engage à | https://www.bipmedia.be/fr/le-nouveau-conseil- | Le CA appelle à l'union et à l'action de toutes celles | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 11/09/2025 | BipMedia | combattre les discriminations sans relâche | dadministration-du-mrax-sengage-a-combattre-les-discriminations-sans-relache/ | et ceux qui refusent les haines et les préjugés fondés sur des prétendues races, religions, cultures ou langues. | Personna-lité du Mrax |

## Communiqué de presse et relation presse

**Exposition Les Visages de la résilience (communiqué de presse)**
Le Mrax a publié un communiqué le 04 juin relatif à l'exposition Les visages de la résilience, dans le cadre du projet de ***La Police et Moi, de la blessure à la résilience***, soutenu par Equal Brussels. Nicha Mbuli du service juridique est allée présenter et défendre cette exposition au micro de Radio Campus 92.1 en FM, le mercredi 12 février à 8h, pour l'agenda culturel de la Radio.

***Les visages de la résilience***

L'exposition ***Les visages de la résilience*** a mis met en lumière plusieurs cas recensés de violences policières, en retraçant les faits, les poursuites judiciaires et dans certaines mesures les décisions émanant des juges et tribunaux. Souvenons-nous de Sémira Adamu, morte étouffée sous un cousin pendant son expulsion forcée le 22 septembre 1998 à l'aéroport de Zaventem. À la suite de cela, 4 policiers impliqués dans sa mort ont été jugés pour homicide involontaire. Comme décision judiciaire, les policiers impliqués ont été reconnus coupables.

Comme condamnation, certains ont été condamnés à des peines de travaux d'intérêt général, tandis que d'autres ont écopé d'amendes.

***Une Approche globale***

Cette exposition s'inscrit dans un projet global, La police et Moi, qui entendait répondre à la fracture des rapports entre la police et les

citoyens-citoyennes, et la guérison des blessures causées par les violences policières via la libération de la parole.
Par ailleurs, en marge de la première journée de l'exposition, Le Mrax a également organisé dans ses locaux une formation citoyenne, le 19 février 2024, de 16h à 18h, dans l'optique de démystifier les rapports des citoyens-citoyennes à la police et améliorer les relations entre les deux entités.




## Actions, Partenariat et Évènement

### Loving day

Le 14 février 2025, le Mrax et le réseau Amoureux Vos Papiers (AVP) ont accueilli le public *Au café des Amours Mixtes*.

Cette rencontre-conférence, avait pour but d'informer et soutenir les couples mixtes dans leur parcours du combattant pour avoir le droit de vivre en famille. Il était aussi question d'attirer l'attention des autorités sur les dérives dans la prévention des relations dites de complaisance, dans la mesure ou « *un juste équilibre doit être trouvé entre la prévention contre les relations de complaisance et du respect des droits fondamentaux que sont le mariage, la cohabitation légale et la filiation* » tel que stipulé dans le mémorandum 2024 du réseau AVP.

Une journée remplie de témoignages poignants mettant en exergue le fait que, dans la pratique et dans les faits, nous ne sommes pas tous logés à la

même enseigne, d'un point de vue administratif, à choisir son partenaire et vivre son Amour.












**Les visages de la résilience : Vernissage (Bruxelles)**

Le 19 février a été le jour de l'ouverture de l'exposition ***Les visages de la résilience***, dans le cadre du projet *La Police et moi*, à Bruxelles.

C'était l'occasion pour les visiteurs.euses d'être informé.e.s, entre autres, sur les droits fondamentaux des citoyen.nes dans leur relation avec la police, et d'alerter le public sur les dérives et les conséquences dévastatrices engendrées par les contrôles discriminatoires, le profilage

ethnique, les violences policières, etc ...

***Les visages de la résilience*** a mis en lumière plusieurs cas de violences policières, en retraçant les faits, les poursuites judiciaires et dans certaines mesures, des décisions judiciaires qui s'en ont suivies.

L'*arbre de résistance,* construit pour l'occasion, a permis aux visiteurs.euses d'y laisser leurs impressions, messages, idées, souhaits, etc.











**Le Mrax et plus de 10 000 manifestant.e.s pour les droits des femmes (08 mars)**

Plus de 10 000 personnes ont défilé le samedi 8 mars dans les rues bruxelloises pour alerter sur des ‘’**régressions inquiétantes** ‘’ concernant les droits des femmes et sur ‘’le virage à droite de la société et

de la politique‘’, à l’occasion de la **journée internationale des droits des femmes**.

Plusieurs organisations, dont le Mrax, ont constitué un *village féministe* érigé sur la place Albertine, près de la gare de Bruxelles-Central.

« Il est important d’alerter et de dénoncer avec toute l’énergie possible, les féminicides et les violences faites aux femmes, que ce soit dans un cadre privé, professionnel et dans la société en général. De plus, la société doit prendre en compte l’approche intersectionnelle des différentes discriminations que subissent les femmes afin d’améliorer leurs conditions. « *Or à notre plus grand regret, ce nouveau gouvernement ne propose qu’une précarisation encore plus prononcée des femmes* », a déclaré Esther Kouablan, Directrice du Mrax.











**Grande manifestation contre le racisme (21/03) : *les injustices et les discriminations s'aggravent***

Le dimanche 23 mars, les rues de la ville de Bruxelles ont vibré aux sons de l'antiracisme.

Pour une société antiraciste et inclusive, d'égalité et de justice, où chacun.e a sa place, sans distinction d'origine, de couleur de peau, de convictions religieuses ou de statut administratif, tels étaient les revendications et les liens qui unissent tous les manifestant.e.s.

Le climat politique et les mesures annoncées par le gouvernement Arizona ne font que renforcer les injustices sociales et les discriminations.

L'extrême-droitisation des discours et des politiques alimentent le rejet de l'autre, la précarisation des personnes racisées et migrantes, ainsi que la criminalisation de la solidarité.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous devons continuer à nous lever contre le racisme et rester vent  debout contre toutes les autres formes de discrimination.

*#Tous unis contre le racisme et toutes formes de discriminations !!!*











## L’exposition Les visages de la résilience à Liège

Les 13 et  14 mars, l'exposition Les visages de la résilience, organisée par le Mrax, était accessible à Liège (Potiérue 2-10, 4 000), fort de son succès à Bruxelles.





## Connaître mes origines

Le Mrax a organisé le samedi 05 avril 2025 (acte 1), à CFS ( Rue de la victoire 26, 1060 Saint-Gilles) de 12h à 16h, la cérémonie du projet Connaître mes origines. Cette cérémonie s’est articulée autour de différents groupes, qui ont présenté les spécificités culturelles des origines de leurs parents/grands-parents, à travers le monde.

Sous l'impulsion de la cohésion sociale, Connaître mes origines se veut être un creuset culturel dans lequel les enfants (de 07 à 21 ans) s’immergent dans le riche patrimoine socioculturel de leurs parents et/ou grands parents, pour s’abreuver des us et coutumes du continent, pays ou région d’origine de ces derniers, en vue de les connaître et apprendre à connaître celles des autres.




Plusieurs groupes ont pu faire des présentations sur leurs différents patrimoines culturels (Albanie, Turquie, Côte d'Ivoire, Guinée, Pérou, etc ). Ce fût un échange culturel riche en enseignements et en découvertes.

Une autre représentation a été également prévue le samedi 12 avril, au CFS (Rue de la Victoire 26, Saint-Gilles).

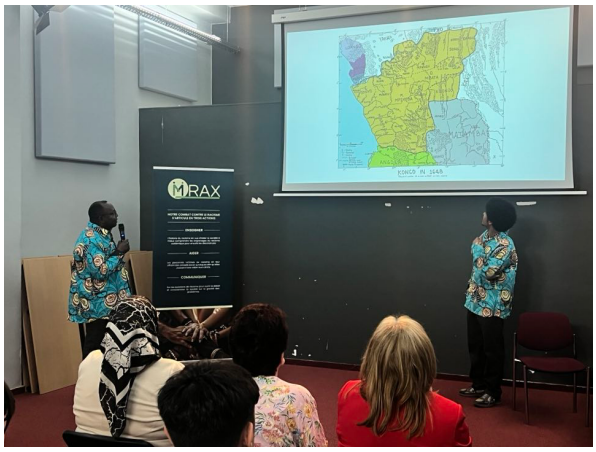









**L'acte 2** s'est déroulé le 12 avril, au CFS. Le focus a été fait sur les la région de Hatay en Turquie, la région de Hani II Elezit au Kosovo, la région de Oudja et le grand Congo.






## *Divercity*, fête de la diversité culturelle

Le Mrax a pris part à la 16ème édition de *Divercity*, dans le cadre de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, le samedi 26 avril à la place de la Monnaie.

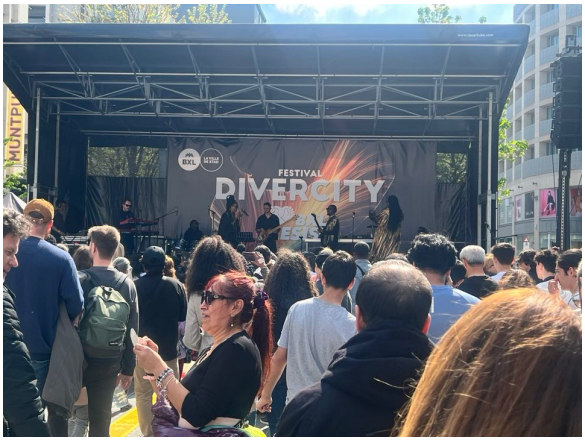
Organisée par la Ville de Bruxelles, *Divercity* est une fête annuelle de quartier qui veut favoriser et valoriser les échanges interculturels : elle célèbre la diversité humaine de la Ville de Bruxelles.

Dans un contexte d'urgence où la parole raciste se libère et le repli identitaire devient une réalité, Bruxelles revendique son identité plurielle composée de plus de 180 nationalités.

Le Mrax, fidèle à ses engagements et missions, a eu l'immense honneur

d'échanger avec le public et présenter ainsi ses différentes actions pour une société plus juste, inclusive, exempte de racisme et de discriminations, et cohésive socialement.




**Mémorial National aux Martyrs**

Le Mrax a pris part à la commémoration, en souvenir de l'insurrection du Ghetto de Varsovie, au Mémorial National aux Martyr.e.s juif.ves de Belgique et au Monument aux Résistant.es juif.ves, pour rendre hommage aux résistant·e·s tombé·es en combattant la barbarie nazie.

Cette commémoration s'ancre également dans le cadre de l'***avril antifasciste***. Cette année, de nombreuses associations ont été présentes : Le Mrax, La Ligue des Droits Humains, La Ligue des Travailleuses Domestiques, le réseau ADES, Les jeunes de l'UPJB, etc.

Avec différentes interventions musicales en interlude, cette commémoration s'est tenue le samedi 19 avril 2025 à rue 2 Emile Carpentier, 1070 Bruxelles.





## Commission de l'Égalité des chances et des droits des femmes

Esther Kouablan, Directrice du Marx et présidente du **Conseil consultatif pour l'élimination du racisme de la Région Bruxelles-Capitale**, a défendu la vision stratégique dudit Conseil en matière de lutte contre le racisme et les discriminations, au Parlement Bruxellois, le mardi 29 avril.

L'une des priorités du Conseil, pour ses premiers travaux, est d'émettre un Avis qui met en lumière un certain nombre de types de racisme et de discriminations qui sont invisibilisés, comme par exemple le racisme anti-rom, anti-asiatique, etc.

Cet Avis envisage de se pencher également sur certaines catégories de personnes, notamment les femmes et les jeunes, qui sont les plus exposé.e.s aux discriminations (que ce soit au niveau de l'emploi, du logement, de la santé, etc ), en Région Bruxelles-Capitale.

« *Quel que soit le type de racisme présent dans notre société, dans notre Région, il est primordial que chaque cas, chaque problématique puisse être pris en compte dans la lutte antiraciste, tel est l'objectif du Conseil consultatif pour l'élimination du racisme de la Région Bruxelles-Capitale* » a affirmé Esther Kouablan, qui conclut en soutenant qu'il « *revient aux femmes et hommes politiques, et surtout à la volonté politique d'agir afin de lutter efficacement contre le racisme et toutes les autres formes de discriminations* ».





**Remise de prix Ma plume contre le racisme**

Le Mrax s'est rendu à l'école NESPA (Nouvelle Ecole Secondaire Pédagogie Active), à Genappe, pour récompenser les lauréat.e.s de la 9ème édition du concours Ma plume contre le racisme.

Cette 9ème édition du concours était centrée autour de la citation : « *En combattant le racisme, nous ne progresserons pas en combattant les gens eux-mêmes. Nous devons combattre les cause du racisme* » d'Amilcar Cabral, figure emblématique de lutte anticoloniale et prônant des valeurs humanistes et d'amitié entre les peuples.

Pour cette édition uniquement, seuls les élèves des 3ème et 4ème du secondaire inférieur et 5ème et 6ème du secondaire supérieur ont été invités à concourir.









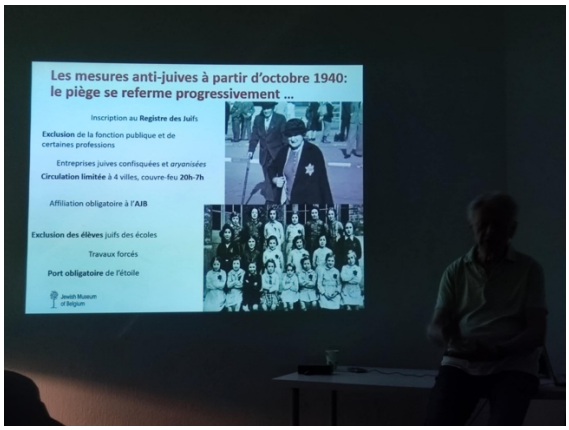
## Journée pédagogique au Musée Juif

L'équipe du Mrax s'est rendue le jeudi 26 juin au Musée Juif de Belgique à Bruxelles pour une journée pédagogique.

Un narrateur historique de la « *déportation et de la Shoa* », témoin de cette sombre époque, né à Bruxelles en 1940 et séparé très tôt de ses parents lors des vagues de déportation des juifs de Belgique pour les camps de concentrations, fut un enfant «caché». Il nous relate avec sincérité son parcours et celui de sa famille pendant la Seconde Guerre mondiale : la peur, les rafles, la déportation, la séparation, la survie… et l'après, souvent marqué par le silence et même ‘’l'omerta’’.

## Pédagogie et vigilance

L'école comme levier central contre les préjugés. Il est primordial de déconstruire les préjugés et les mécanismes de domination et de racisme; au risque de voir ressurgir d'autres formes de haine. Il est également nécessaire de relier l'histoire au présent pour outiller les jeunes.
*« Je compte sur vous pour continuer à transmettre cette mémoire* » a conclut le témoin.






**Le Mrax s'insurge contre l'intervention violente et à caractère raciste des agents de Sécurail à Bruxelles Nord**

Le vendredi 15 août s'est déroulée à la Gare centrale une mobilisation pacifique, pour exprimer une indignation collective suite à l'intervention musclée et à caractère raciste des agents de Securail à l'endroit de trois femmes d'origine congolaise, le 08 août 2025.
Des images circulant sur les réseaux sociaux montrent l'une de ces femmes, Grace T., brutalement immobilisée au sol. Et ces images ont parlé et parlent d'elles-mêmes : « *Ce n'est pas un contrôle, ce n'est pas une médiation, ce n'est pas la sécurité. C'est une violence injuste, humiliante, disproportionnée. C'est une atteinte à la dignité humaine* » a décrit Esther Koublan, Directrice du Mrax.

**Engagement du Mrax**

Le Mrax s'est engagé à :

- Être présent aux côtés de la victime et de sa famille à chaque étape, en assurant le suivi rigoureux de l'enquête et, si nécessaire, en se constituant partie civile.

- Mettre à disposition l'expertise de son service juridique et de ses juristes pour veiller à ce que chaque droit fondamental soit respecté et que l'enquête se déroule avec sérieux, transparence et impartialité.

- Rester en vigilance active pour identifier, dénoncer et rendre public toute tentative d'invisibiliser, de minimiser ou de détourner la réalité des faits.






## Le Mrax à la Semaine Antiraciste et Décoloniale à Saint-Louis

Le Mrax, à l'occasion de la Semaine Antiraciste et Décoloniale organisée par l'Université Saint-Louis du 22 au 25 septembre 2025, a présenté l'exposition les *Visages de la résilience*. Cette exposition a mis en lumière plusieurs cas de violences policières en retraçant les faits, les poursuites judiciaires et les décisions des tribunaux. Elle a rendu hommage à des parcours marqués par l'injustice et a souligné la nécessité de libérer la parole pour guérir des blessures.

Après l'exposition, a été prévue une séance débat/discussion sur les thématiques de Violences policières et migration.






## Le Mrax aux Universités Européennes '' Unis pour l'Égalité '', Maison des potes, à Paris

Le CA et l'équipe des travailleurs du Mrax ont pris part aux Universités Européennes organisées par la Maison des Potes, du 29 octobre au 1er novembre 2025 à Paris.

Plusieurs organisations de lutte contre le racisme et les discriminations, de la société civile, des représentants du monde universitaires et judiciaires venus de toute l'Europe, ont participé à ces Universités d'Automne pour traiter et échanger sur différentes thématiques, notamment d'Asile et d'immigration en Europe, d'Éducation (prioritaire, populaire et antiraciste), de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et de Lutte contre les

extrêmes droite en Europe et dans le monde.

Sur les thématiques d'Asile et d'Immigration en Belgique, le Président du Mrax, Ali Guissé, a posé un diagnostic clair : « *À l'heure actuelle en Belgique, nous vivons un moment charnière. Un moment ou les mots comme immigration, étrangers, asile, etc ne sont plus emprunts d'humanisme, mais de haine, de rejet, de xénophobie et de racisme, et sans cesse brandis comme des menaces par les partis au pouvoir*. »







## Conclusion

l'année écoulée confirme le rôle hautement stratégique du service communication dans le déploiement des missions du MRAX**.** En traduisant fidèlement nos actions de terrain, nos analyses juridiques et nos plaidoyers politiques, l'équipe a su donner un écho puissant à la lutte contre les discriminations sur la scène publique belge. Les indicateurs et réalisations présentés tout au long de ce rapport démontrent notre capacité à toucher, informer et mobiliser des publics toujours plus larges.

Pour clore efficacement votre document, voici les points essentiels à retenir et les perspectives à venir :

Bilan des engagements clés :

- Objectifs atteints : consolidation de notre rôle de relais d'information fiable et accessible.
- Force collective et impact sociétal : mobilisation réussie de nos réseaux partenaires lors des temps forts associatifs et déconstruction des préjugés.
- Veille active : Présence numérique accrue pour peser efficacement dans le débat public.

Horizons et perspectives futures

- Innover en continu : moderniser nos formats pour capter de nouvelles audiences sur le web.
- Renforcer l'impact : intensifier les relations presse pour amplifier la voix de l'association.
- Pérenniser le lien : animer et fidéliser notre communauté engagée au quotidien.
- Défendre les droits : réaffirmer nos valeurs de fraternité, d'égalité et de vivre-ensemble.

## Service Animation – Formation

Comment reconnaître une discrimination, comprendre ce qui la rend possible et trouver les moyens d'y répondre ? Ces questions traversent le travail du service animations et formations du MRAX. Elles se posent dans la vie quotidienne, dans les relations avec les institutions, à l'école, au travail ou dans les pratiques professionnelles. Notre rôle est de créer des espaces où elles peuvent être examinées avec les personnes concernées.

Le service propose des animations, des formations et des temps de réflexion collective autour du racisme, de l'antisémitisme, des migrations, de la citoyenneté et des discriminations. Nous abordons ces questions en reliant les situations concrètes aux mécanismes sociaux et institutionnels dans lesquels elles s'inscrivent. L'objectif est d'apporter des connaissances et des repères, tout en permettant aux participant·es de questionner leurs représentations et de réfléchir aux réponses possibles dans leur propre environnement.

Notre travail prend différentes formes selon les publics et les demandes : une intervention ponctuelle, un cycle de plusieurs séances, un groupe de travail, une visite accompagnée ou une rencontre publique. Les interventions sollicitées par des partenaires sont adaptées à leurs préoccupations et à leur contexte. Cette souplesse permet de travailler aussi bien avec des citoyen·nes et des étudiant·es qu'avec des équipes associatives, éducatives ou sociales.

### Des activités ancrées dans les questions du terrain

En 2025, les activités recensées dans nos plannings témoignent de la diversité des sujets abordés. La déconstruction des préjugés et l'analyse du racisme côtoient le droit des étrangers, les histoires migratoires, la mémoire coloniale, l'antisémitisme et les questions de citoyenneté. D'autres rencontres portent sur les discriminations dans les soins, les droits des couples, les relations avec la police ou l'engagement des femmes dans la vie associative.

Ces sujets se croisent souvent. Parler d'accès aux soins peut conduire à interroger les effets de la précarité administrative. Partir de l'expérience d'un couple peut ouvrir une discussion sur les politiques migratoires. Examiner les relations avec la police amène à mettre en regard les droits fondamentaux, les pratiques institutionnelles et les différences de traitement. Le classement par thème aide à lire notre activité, mais chaque rencontre peut traverser plusieurs de ces questions.

Les groupes de travail donnent à certaines réflexions un cadre régulier. Ils permettent de revenir sur les situations évoquées, de confronter les expériences et de préparer des initiatives. Les permanences en ligne

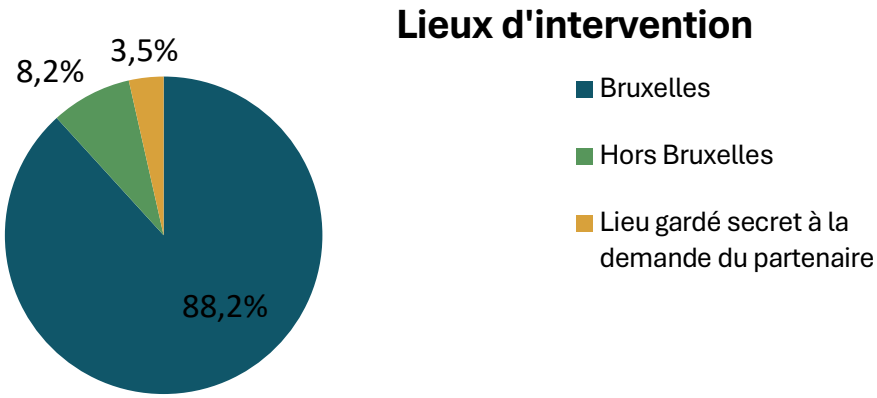
d'« Amoureux, vos papiers ! », par exemple, permettent au partenaire vivant à l'étranger de participer aux échanges. Les questions soulevées nourrissent ensuite le travail du groupe et l'actualisation des informations destinées aux couples.
D'autres démarches prennent la forme de parcours ou de supports construits collectivement. L'exposition « Les visages de la résilience », préparée dans le cadre du projet « La police et moi », associait des repères juridiques, des récits, des images et des temps de discussion. Les parcours proposés aux étudiant·es de l'UCLouvain articulaient, quant à eux, lecture critique de l'environnement, réflexion sur les choix et construction d'initiatives collectives. Ces exemples illustrent différentes manières de relier compréhension et participation.

| Thèmes | Nombre |
|---|---|
| Racisme, préjugés et discriminations | 23 |
| Mémoire coloniale, antisémitisme et mémoire juive | 5 |
| Migrations, diversité et accès aux droits | 25 |
| Discriminations et accès aux soins | 8 |
| Citoyenneté, liens sociaux et vivre-ensemble | 13 |
| Droits des femmes et engagement associatif | 2 |
| Police, droits et discriminations | 8 |
| Droits des couples — Amoureux, vos papiers ! | 1 |
| **Total** | **85** |

## Une présence à Bruxelles et auprès de partenaires extérieurs

Le service intervient dans les locaux du MRAX et dans les lieux où les partenaires accueillent leurs publics. Les plannings montrent un ancrage principalement bruxellois, complété par des déplacements hors de la Région et des échanges avec des partenaires à l'étranger. Certains lieux restent confidentiels à la demande des structures qui accueillent les activités.

La répartition géographique présentée ci-après permet de situer les activités recensées. Elle rend compte des lieux d'intervention et ne décrit pas le domicile des participant·es. Elle rappelle aussi l'importance des partenariats pour créer des occasions de rencontre dans des contextes différents.




## Lire notre activité sur l'année

Le rapprochement des deux plannings fait apparaître 85 entrées datées distinctes, tous dispositifs confondus. Les diagrammes et tableaux qui accompagnent cette présentation proposent trois lectures complémentaires : les lieux, les thèmes principaux et la répartition mensuelle.
Ces chiffres doivent être lus en tenant compte de ce qu'ils comptent. Une entrée peut correspondre à une animation, une réunion ou une journée d'exposition comprenant plusieurs visites. Le nombre d'entrées ne représente donc ni le nombre de participant·es, ni le volume d'heures, ni l'ensemble du travail de préparation et de suivi. Il donne un aperçu de l'activité documentée dans les plannings.
Les actions présentées relèvent de plusieurs cadres, notamment de l'éducation permanente, de la Cohésion sociale et de projets bénéficiant d'un soutien spécifique. Cette présentation rassemble le travail du service dans sa diversité. Les bilans propres à chaque dispositif

précisent séparément les activités qui leur sont rattachées.
À travers ces interventions, nous cherchons à rendre les droits plus accessibles, à ouvrir la discussion et à soutenir la recherche de réponses collectives aux discriminations. La qualité de ce travail tient autant aux contenus proposés qu'à la place laissée aux questions, aux désaccords et aux expériences des personnes. C'est cette attention qui guide la préparation des rencontres et l'évolution de nos pratiques.

| 2025 | Nombre |
|---|---|
| Janvier | 5 |
| Février | 12 |
| Mars | 12 |
| Avril | 9 |
| Mai | 8 |
| Juin | 8 |
| Juillet | 3 |
| Août | 0 |
| Septembre | 5 |
| Octobre | 11 |
| Novembre | 3 |
| Décembre | 9 |
| **Total** | **85** |

## Education permanente
## Comprendre ensemble pour pouvoir agir

Reconnu en Éducation permanente, notre contrat-programme impose la réalisation d'un total de 200 heures d'activité/an**.** En 2025, notre travail d'éducation permanente s'est construit avec des personnes qui sont

confrontées au racisme, s'interrogent sur les discriminations ou souhaitent s'engager pour l'égalité. Des couples confrontés aux difficultés administratives, des étudiant.e.s mobilisé.e.s sur leur campus, des professionnel.l.e.s de la santé ainsi que des personnes qui partagent leur histoire migratoire : leurs questions donnent un contenu concret à notre engagement. Notre rôle est de leur offrir des espaces pour réfléchir ensemble et chercher comment agir.

Ces rencontres nous conduisent à relier les expériences personnelles à des questions plus larges. Comment une discrimination se construit-elle ? Quelle place les institutions prennent-elles dans sa reproduction ? Quels droits et quelles ressources peut-on mobiliser ? Au fil des échanges, nous cherchons à rendre ces mécanismes compréhensibles et à soutenir les initiatives des groupes. c'est ainsi que nous donnons sens à notre mission antiraciste, dans une démarche pluraliste et démocratique.

## Prendre le temps de réfléchir avec les groupes

Nous partons des situations vécues et des représentations de chacun. Les études de cas, les débats et les travaux en petits groupes permettent de confronter les points de vue. Nous apportons des repères historiques et juridiques pour approfondir la discussion, tout en reconnaissant les connaissances que les participant.e.s tirent de leur expérience.

Cette manière de travailler correspond à notre méthode d'auto structuration : s'imprégner d'une question, déconstruire les représentations, reconstruire une analyse et revenir ensemble sur le travail accompli. Elle demande du temps. Selon les groupes, elle peut conduire à préparer un support, à faire émerger des propositions ou à poursuivre l'identification d'un problème.

Les bilans de séance, les cercles de parole et les échanges collectifs font partie de cette démarche. Ils nous aident à examiner les questions qui restent ouvertes et les suites possibles. Nous souhaitons que les participant.e.s puissent aussi nous dire ce qui a été utile et ce qui mérite d'être changé dans notre façon de les accompagner.



Pour rappel, nos thématiques en Éducation permanente sont structurées au tour de quatre thématiques :

**TH.1 : Lutter contre les préjugés, le racisme et les discriminations associées**
**TH.2 : Faire face aux tensions communautaires et aux discours de haine**
**TH.3 : Pour une approche critique entre mémoire, migration et droits des minorités**
**TH.4 : Construire la cohésion sociale pour un « mieux » vivre-ensemble**

## Mettre les expériences en commun

C'est cette dynamique commune qui anime chacun de nos Groupes de Travail :

- GT Amoureux, vos papiers !
- GT Racisme et discrimination
- GT Migration
- GT décolonisation
- GT Discrimination dans les soins de santé
- GT Sociojuridique

## GT Amoureux, vos papiers !

Construire une vie à deux devrait pouvoir se faire sans que l'origine ou la nationalité deviennent un obstacle permanent. Pour les couples confrontés aux démarches de séjour ou de regroupement familial, l'intimité rencontre pourtant les exigences de l'administration : raconter son histoire, réunir des preuves, attendre une décision dont dépend un avenir commun. Ces situations nous invitent à interroger la place du soupçon, les différences de traitement et les conditions dans lesquelles chacun·e peut exercer son droit à une vie privée et familiale.

Au MRAX, nous souhaitons ouvrir un espace où ces expériences puissent être partagées et discutées collectivement. C'est dans cette perspective que s'inscrit « Amoureux, vos papiers ! » : partir des préoccupations des personnes concernées, mettre en commun les questions qu'elles rencontrent et réfléchir aux moyens de faire reconnaître leurs droits. Derrière des démarches souvent vécues comme des épreuves individuelles se dessinent des enjeux qui concernent notre société tout entière : l'égalité, la liberté de construire sa vie et la reconnaissance des liens qui nous unissent.

Le GT « Amoureux, vos papiers ! » permet aux couples dont l'un des partenaires ne dispose pas d'un titre de séjour de partager les difficultés rencontrées dans leurs démarches. En 2025, le GR s'est réuni dix fois, soit 20 heures et 74 participations cumulées. Avec le service sociojuridique, les participant.e.s, ont pu travailler sur la suspicion administration, les obstacles à leurs droits et les réponses possibles.

Ces rencontrent donnent une dimension collective à des situations souvent abordées dans un dossier individuel. Elles permettent de confronter les analyses et d'envisager des pistes communes.

Au sein d'« Amoureux, vos papiers ! », les questions des couples nourrissent le travail du groupe. Les permanences en ligne permettent notamment au partenaire vivant à l'étranger de prendre part à la discussion. Chacun·e peut ainsi expliquer les démarches effectuées, les difficultés rencontrées et les interrogations qui se posent depuis son lieu de vie. Cette possibilité compte : elle donne une place aux deux partenaires dans des échanges qui concernent leur avenir commun.

Les situations abordées nous permettent de mieux connaître les pratiques administratives telles que les personnes les rencontrent. Mises en regard les unes des autres, elles alimentent une réflexion sur les obstacles récurrents, la compréhension des procédures et les conditions d'exercice du droit à une vie familiale. Les expériences individuelles deviennent ainsi une matière pour le travail collectif du GT.

Le groupe croise ces questions avec le suivi de l'actualité et des évolutions législatives. Ce travail

permet de réexaminer les informations transmises, d'actualiser les conseils et d'enrichir le site internet à partir des préoccupations exprimées pendant les séances. Les questions des personnes contribuent donc à produire une information qui peut servir à d'autres couples.
C'est dans cette circulation entre expériences vécues, réflexion collective et partage des connaissances que s'inscrit la dimension d'éducation permanente de notre démarche. Nous cherchons à rendre les procédures plus compréhensibles, mais aussi à ouvrir une discussion sur leurs effets concrets, sur l'égalité de traitement et sur la place accordée à la vie familiale dans les politiques migratoires.

**« 10 ans d'Amoureux, vos papiers ! : un regard vers l'avenir »**

Dix années d'accompagnement et de rencontres ont fait émerger de nombreuses questions au sein du réseau « Amoureux, vos papiers ! ». Que nous apprennent les expériences des couples dont l'un des partenaires est étranger ? Comment leurs difficultés à se marier, à entreprendre une cohabitation légale ou à demander un regroupement familial éclairent-elles les conditions d'accès aux droits ? Et quelles réponses pouvons-nous construire ensemble ?
À l'occasion des dix ans du réseau et de notre collaboration, le GT « Amoureux, vos papiers ! » du MRAX, avec le réseau « Amoureux, vos papiers ! » a proposé un temps de réflexion collective reliant le chemin parcouru aux enjeux à venir. Les situations rencontrées dans les permanences sociojuridiques constituaient un point de départ pour examiner des questions qui dépassent chaque dossier : les effets des procédures sur la vie des couples, la précarité administrative et les obstacles persistants à l'exercice des droits.

La rencontre a réuni des personnes directement concernées, dont d'anciens bénéficiaires, des acteurs associatifs et institutionnels, des travailleurs sociaux ainsi que des citoyen·nes intéressé·es par les enjeux migratoires. Cette diversité permettait de mettre en dialogue l'expérience des démarches, les connaissances professionnelles et les interrogations citoyennes.




Une rétrospective de l'initiative a ouvert les échanges, suivie d'une mise en lumière de parcours et d'expériences. Des éclairages sur les cadres légaux et institutionnels ont apporté des repères pour les discussions collectives. L'enjeu était de relier les difficultés vécues aux mécanismes qui les produisent ou les prolongent, tout en examinant les évolutions observées au cours de ces dix années.

La rencontre invitait également à regarder vers l'avenir : quels obstacles restent à travailler ? Quelles questions méritent d'être portées collectivement ? Quelles suites donner à cette collaboration ? Un temps était consacré à l'identification de pistes d'action et de réflexion, en donnant une place aux préoccupations des personnes concernées.

## GT Migration

Les migrations et les luttes pour les droits des minorités traversent l'histoire de la Belgique et continuent de façonner notre société. Pour le MRAX, comprendre les discriminations actuelles suppose aussi de regarder cette histoire : le racisme colonial et ses héritages, l'antisémitisme et la Shoah, les parcours migratoires et les combats pour l'égalité. Ces histoires ont chacune leur singularité. Les travailler nous aide à interroger les préjugés, les exclusions et la place que notre société accorde à chacun·e.

Cette réflexion rejoint des préoccupations très concrètes : accéder à un logement, trouver un emploi, faire reconnaître ses droits ou être traité·e équitablement par les institutions. Nous voulons construire une citoyenneté dans laquelle personne ne soit constamment renvoyé à ses origines, réelles ou supposées. Une citoyenneté qui reconnaisse les rencontres, les échanges et les métissages dont notre société est faite, tout en prenant au sérieux les inégalités qui la traversent.

C’est dans cette perspective que le GT Migration a inscrit le projet « La police et moi ». Le groupe a souhaité élargir la réflexion au-delà des seules relations entre la police et les personnes étrangères. Il s’agissait d’interroger les relations entre la police et l’ensemble des citoyens, sans faire de la situation des personnes étrangères un cas à part. Il s’est donc associé aux membres des GT Sociojuridique et GT Racisme et discrimination. Ce cadre commun permettait de discuter des missions de la police, des droits de chacun.e et des différences de traitement, notamment celles liées au racisme et aux discriminations.



En 2025, le GT Migration a poursuivi son travail sur les relations entre la population et la police. Il s’agissait de ne pas présenter la relation entre police et personnes étrangères comme une exception, mais de l’inscrire dans une réflexion commune sur les droits fondamentaux, les pratiques institutionnelles et l’égalité de traitement. Cette ouverture permettait également d’aborder les discriminations spécifiques sans isoler les personnes qui les subissent.
Sept membres issus des différents GT ont constitué la Commission du projet et participé à la préparation de l’exposition « Les visages de la résilience ». La Commission a rassemblé des récits, effectué des recherches auprès de collectifs et d’associations et consulté des décisions de justice lorsqu’elles étaient disponibles. Ce travail a nourri un parcours reliant les missions de la police, les droits, les discriminations, les violences policières et les réponses collectives. Nous souhaitions rendre ces questions accessibles et créer les conditions d’une discussion avec le public.
Un fil rouge accompagnait les participant·es à travers les différentes pièces. Chaque visite guidée durait environ 45 minutes. Le parcours

commençait par un tableau rappelant le cadre légal de l'intervention policière et l'obligation de respecter et de faire respecter les droits fondamentaux. Ce premier arrêt ouvrait une courte discussion sur les représentations du métier de policier et les attentes à l'égard de cette institution. Partir de cette mission commune permettait de poser une question qui traverse l'ensemble du parcours : comment les droits garantis à chacun·e se traduisent-ils dans les relations concrètes avec la police ?

Le groupe rejoignait ensuite une salle traversée par le fil rouge, auquel étaient suspendues des dépêches de presse relatant des faits impliquant la police. Cinq minutes étaient laissées à leur observation, avant la projection d'un extrait de dix minutes du documentaire de ZIN TV « Quand la police tue ». La projection s'arrêtait sur le nombre de décès présenté dans le film. Le parcours reprenait alors vers des tableaux consacrés à l'interdiction du racisme en Belgique, aux obligations de non-discrimination applicables aux fonctionnaires et au profilage racial. Ces repères permettaient de mettre les situations évoquées en regard des droits et des responsabilités institutionnelles.

Dans la pièce intitulée « zone de non-droit », deux murs présentaient des portraits liés à des cas connus de violences policières en Belgique. Un troisième était consacré aux organes de contrôle de la police et aux signalements de racisme et de discrimination impliquant les forces de l'ordre. Un temps d'échange permettait ensuite aux participant·es de partager leurs réactions, leurs émotions et leurs questions. Chacun.e restait libre de prendre la parole ou d'écouter, sans avoir à raconter une expérience personnelle.

Le quatrième mur, nommé « mur des résistant·es », mettait en lumière les associations actives sur ces questions, les mobilisations citoyennes et deux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme condamnant la Belgique. Il ouvrait la réflexion sur les recours et les possibilités d'action collective. L'« arbre de la résistance » offrait une autre manière de participer : les personnes pouvaient inscrire un message sur une feuille et l'accrocher à l'arbre. Celles qui ne souhaitaient pas s'exprimer devant le groupe disposaient ainsi d'un espace pour poser leurs mots en silence.






L'exposition a été lancée au siège du MRAX le 19 février 2025 au soir, avec deux visites guidées accueillant des groupes plus nombreux que ceux des journées suivantes. Les 20 et 21 février, sept créneaux quotidiens étaient organisés pour des groupes de dix à quinze personnes. Le rapport du projet fait état de 250 personnes accompagnées sur ces trois journées. L'exposition est ensuite restée accessible dans nos locaux, et les membres de la Commission ont préparé l'équipe à accompagner les échanges.

À Liège, Le Monde des possibles a accueilli l'exposition les 13 et 14 mars. Deux visites guidées ont réuni cent personnes au total. Ces groupes plus importants offraient des conditions de participation différentes de celles des petits groupes bruxellois, notamment pour la prise de parole. À la demande du partenaire, l'exposition a été prolongée jusqu'au 28 mars en accès libre. Cette prolongation est distinguée des visites accompagnées. Les formations organisées dans le cadre du projet relevaient de la Cohésion sociale et ont été comptabilisées dans ce dispositif.



Pour le GT Migration, ce travail a permis d'élargir une question initialement abordée à partir de la situation des personnes étrangères. Le parcours invitait à examiner ce qui relève de droits communs à toutes et tous, mais aussi les inégalités qui peuvent marquer leur exercice. Les échanges rapportés pendant les visites témoignent de questions et de partages d'expériences. Ils ne suffisent pas à établir une évolution durable des représentations ou de la capacité d'agir. Ils constituent néanmoins une base pour poursuivre la réflexion et mieux documenter ce que les personnes retiennent de ces rencontres.



À l'automne 2025, la Commission a poursuivi la recherche d'un nouveau support pédagogique. Les difficultés rencontrées pour recueillir la parole dans l'espace public l'ont conduite à revoir l'approche initialement envisagée. En fin d'année, la réflexion sur l'outil était engagée ; sa conception et ses expérimentations se sont poursuivies en 2026. Ce cheminement nourrit notre démarche d'éducation permanente : partir des questions du groupe, les ouvrir à une discussion plus large et adapter nos méthodes pour permettre à davantage de personnes d'y prendre part.

**Accompagner les initiatives et soutenir les pratiques**
**GT Discrimination dans les soins de santé**



Lorsque nous cherchons des soins, nous avons besoin d'être écoutés, compris et pris au sérieux. La relation de confiance avec les professionnel·les de santé se construit aussi dans la manière dont notre parole est accueillie et notre expérience reconnue. Que se passe-t-il lorsque cette confiance est fragilisée par un préjugé, une remarque ou le sentiment de ne pas

être traité·e comme les autres ? Comment comprendre ce qui relève d'une difficulté de communication, d'un obstacle dans l'organisation des soins ou d'une discrimination ?
Ces questions sont au cœur de la réflexion engagée au MRAX sur les discriminations dans les soins de santé. Notre démarche consiste à partir des situations rapportées par les personnes, à les examiner ensemble et à construire des repères pour mieux les comprendre. Ce travail demande du temps : il faut pouvoir nommer ce qui a été vécu, confronter les points de vue et identifier les droits en jeu. C'est sur cette base que peuvent se réfléchir des réponses collectives et un outil utile aux personnes concernées.

Le groupe santé a poursuivi son travail d'identification et de discussion des discriminations. En décembre 2025, il était encore dans cette phase d'analyse, tout en commençant à réfléchir à un outil de sensibilisation. La production du support et ses essais appartiennent donc à la suite du parcours.
À ce stade, il importe de laisser au groupe le temps de préciser les problèmes qu'il veut rendre visibles et les messages qu'il souhaite porter. Les intitulés de production et d'essais figurant dans le calendrier anticipent l'avancement réel confirmé pour décembre. Le bilan retient donc le travail d'analyse et les premières réflexions sur l'outil, sans en annoncer la réalisation.

**Parcours UCLouvain**

Comment se construisent nos représentations de l'autre ? Quels récits, quelles images et quelles habitudes influencent notre manière de comprendre les migrations, le racisme et les discriminations ? Ces questions concernent aussi l'université, où se forment des savoirs, des regards sur la société et de futures pratiques professionnelles. Elles invitent à examiner ce que nous tenons pour évident et à nous demander quelle place nous accordons à l'expérience des personnes directement concernées.
C'est dans cet esprit que le MRAX inscrit son travail avec les étudiant.e.s de l'UCLouvain. Nous souhaitons mettre en dialogue les connaissances, les interrogations des étudiant.e.s et les questions rencontrées dans notre travail associatif. Il s'agit de créer les conditions d'une réflexion dans laquelle chacun.e peut questionner ses propres représentations, discuter les mécanismes de discrimination et réfléchir à ses responsabilités citoyennes et professionnelles. Cette démarche donne une place au doute, au désaccord argumenté et à la recherche collective de moyens d'agir pour davantage d'égalité.
Comprendre le monde dans lequel on évolue, trouver sa place et pouvoir agir sur ce qui nous concerne sont des questions qui traversent aussi la vie

étudiante. Les discours que nous entendons, les normes auxquelles nous nous conformons et les influences de notre entourage façonnent nos représentations et nos choix. Prendre le temps de les interroger avec d'autres permet de mettre à distance certaines évidences et d'envisager de nouvelles possibilités d'action.

C'est dans cette perspective que le MRAX a conçu et animé un parcours d'éducation permanente pour les étudiant.e.s de l'UCLouvain à Louvain-la-Neuve. Organisé en trois modules complémentaires, chacun composé de plusieurs séances, ce parcours relie la lecture critique de l'environnement, la construction d'initiatives collectives et la capacité à faire des choix éclairés.

Le premier module, « Développer une lecture critique de son environnement », invite à analyser les discours, les normes et les influences sociales. Il ouvre un espace pour questionner ce qui paraît aller de soi, confronter les points de vue et comprendre comment se construisent nos manières de penser.

Le deuxième module, « Passer de l'idée à l'action », propose de partir du vécu pour réfléchir à des initiatives collectives. Il s'agit de mettre en commun des préoccupations, de repérer ce qui peut rassembler et de chercher comment une idée peut prendre forme avec d'autres.

Le troisième module, « Devenir acteur et actrice de son parcours », approfondit la compréhension de l'environnement et des possibilités d'action. Il invite à examiner les contraintes, les ressources disponibles et les soutiens collectifs qui peuvent aider chacun.e à faire ses choix. L'autonomie est ainsi abordée en tenant compte des conditions sociales dans lesquelles ces choix s'inscrivent.

La régularité des séances donne un cadre à cette progression entre réflexion et action. À travers ce parcours, nous cherchons à soutenir l'émancipation des participant·es : développer leur capacité à comprendre les situations qu'ils et elles rencontrent, à en discuter et à envisager des moyens d'agir ensemble.

## Ce que nous retenons et ce que nous voulons poursuivre
## La continuité du travail avec les groupes

En revenant sur 2025, nous retenons d'abord la diversité des questions que les groupes ont mises au travail. Les droits des couples, les discriminations dans les soins, les expériences étudiantes ou les histoires migratoires donnent des points de départ différents à notre engagement. Ils nous conduisent à adapter notre accompagnement et à prendre au sérieux le temps

nécessaire pour comprendre une situation ensemble.
Les rencontres régulières permettent de reprendre une question et d'en préparer les suites. Les actions publiques ouvrent, de leur côté, d'autres occasions de rencontre : les vernissages de « Ma police et moi », la clôture de « Connaître mes origines » ou les stands en sont des exemples. Nous retenons cette complémentarité entre un travail suivi et des moments plus ouverts. Le guide amorcé à l'UCLouvain et la réflexion du groupe santé demandent encore à être accompagnés à leur propre rythme.

**Mieux écouter et restituer les retours**

Nous avons intégré des temps de bilan à notre démarche. Nous souhaitons maintenant mieux rendre compte de ce qui s'y dit : ce que les participants estiment avoir compris, les questions qui restent difficiles et les suites qu'ils souhaitent donner au travail. Ces retours peuvent nous aider à ajuster les contenus et la manière d'animer les rencontres.
Nous devons aussi être attentifs à la place que chacun peut prendre. Être présent à une activité, proposer un sujet, discuter une analyse ou contribuer à un outil sont des formes de participation différentes. Les rendre visibles nous aidera à apprécier plus justement notre travail. Notre ambition d'émancipation doit rester liée à ce que les groupes construisent réellement et à leur propre appréciation de ce cheminement.

**Donner une suite aux démarches engagées**

Pour la suite, nous souhaitons soutenir la continuité des groupes et accompagner leurs initiatives. Dans le groupe santé, il s'agira de relier les discriminations identifiées aux choix concernant l'outil. Avec les autres groupes, la conservation des productions et des comptes rendus doit permettre de suivre les propositions et d'y revenir lors des bilans.

# Mrax Asbl

le ***Mrax*** est la plus ancienne organisation antiraciste en Belgique, née il y a plus de 60 ans, sur les cendres du génocide commis par les nazis, à l'initiative de juifs résistants communistes.




***Infos utiles :***

**Rue la poste 37, 1210 Saint-Josses-Ten-Noode**
**Tel : +32 (0)2 209 62 50 - Fax +32 (0)2 218 23 71**
**Courriel : mrax@mrax.be**
**Site internet : www.mrax.be**

**N° d'entreprise : 0415.750.215**
**N° de compte : BE67 0012 3298 5487**